



RAPPORT

VERSION : 2 . 11/2015
Aff. : MR 5043

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)

Schéma directeur d'eau potable

PHASE 2 : Exploitation et analyse critique des données existantes et élaboration de solutions



HISTORIQUE DES REVISIONS

VERSION	DATE	COMMENTAIRES	REDIGE PAR :	VERIFIE PAR :
2	11/2015	Remarques suite à la réunion du 19/11/2015	NM	CR
1	09/2015	Création de document	NM	CR

Contact

130 Route de Châteauneuf
CS 50118
26203 MONTELIMAR cedex
Tél. 04.75.92.05.70
Fax 04.75.92.05.79

NALDEO
Agence de Montélimar

Nour MADID,
Chargé d'affaires

TABLE DES MATIERES

1	ANALYSE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION	6
1.1	Analyse de la production.....	6
1.1.1	Potentiel maximal des captages	6
1.1.2	Evolution des volumes annuels produits.....	7
1.2	Evolution des volumes annuels achetés.....	8
1.3	Evolution des volumes annuels exportés.....	8
1.4	Volume annuel mis en distribution.....	9
1.4.1	Variation saisonnière.....	9
1.4.2	Calcul du coefficient de pointe	10
1.5	Analyse des consommations.....	10
1.5.1	Évolution du nombre d'abonnés	10
1.5.2	Analyse des volumes facturés	11
1.5.3	Analyse des volumes consommés	12
1.5.4	Ratio actuel de consommation.....	14
1.6	Défaut de comptage	14
2	ANALYSE DES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION	15
2.1	Rendement.....	15
2.1.1	Définitions	15
2.1.2	Appréciation des performances du réseau vis-à-vis de l'article L2224-7-1 du CGCT et du décret 2012-97 du 27 janvier 2012.....	16
2.1.3	L'indice de pertes global	16
2.2	Bilan : Evolution des volumes clefs et des indicateurs	18
2.3	Analyse du réseau selon les zones de sectorisation actuelle.....	19
3	ESTIMATION DE LA DEMANDE EN EAU FUTURE	22
3.1	Estimation des besoins futurs en eau des usagers.....	22
3.1.1	Estimation de l'évolution du nombre d'abonnés.....	22
3.1.1.1	ÉVOLUTION HISTORIQUE DES ABONNES	22
3.1.1.2	ÉVOLUTION BASEE SUR LES DONNEES ISSUES DE L'INSEE.....	23
3.1.1.3	SYNTHESE DE L'ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES	23
3.1.2	Estimation de l'évolution des besoins par abonné.....	24
3.1.3	Estimation des volumes consommés non comptabilisés.....	25
3.1.4	Volumes fournis à Portes-Lès-Valence	25
3.1.5	Estimation des pertes en distribution.....	26
3.1.6	Bilan de la demande future en eau.....	27
4	ADEQUATION RESSOURCE . DEMANDE.....	28
4.1	Capacités de production	28
4.2	Situation actuelle	28
4.3	Situation future	28
4.4	Conclusion.....	28
5	MODELISATION	30
5.1	Adéquation de la capacité actuelle des réservoirs aux besoins futurs.....	30
5.2	Le réseau de distribution.....	30
5.3	Etude de la vulnérabilité de l'alimentation en eau.....	30
5.3.1	Scénario 1.....	30

5.3.2	Scénario 2.....	31
5.3.3	Scénario 3.....	31
5.3.4	Scénario 4.....	31
5.3.5	Conclusion.....	31
6	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS.....	32
6.1	Généralités.....	32
6.2	Amélioration de la qualité de l'eau.....	32
6.3	Sécurisation de l'alimentation en eau potable.....	32
6.3.1	Rappel.....	32
6.3.2	Réalisation d'un nouveau captage.....	33
6.3.3	Création d'une interconnexion de secours avec la ressource d'une collectivité voisine	34
6.4	Amélioration des performances du réseau de distribution.....	34
6.4.1	Rappel.....	34
6.4.2	Amélioration des moyens de suivi du réseau (approche curative).....	35
6.4.3	Proposition d'aménagements pour l'amélioration de la performance du réseau d'eau potable	40
6.5	BILAN DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS	60

AVANT-PROPOS

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (S.I.E.) DU SUD VALENTINOIS dessert en eau potable environ 20 000 habitants répartis sur 12 communes en périphérie de Valence. Il fournit, par des ventes en gros, trois communes, dont celle de Portes-lès-Valence qui représente 50% du volume produit par le Syndicat.

L'exploitation du service est assurée par la Société VEOLIA, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service qui arrive à échéance fin 2015.

La production est assurée par 5 unités prélevant en nappe. La distribution est assurée par un réseau comprenant 5 stations de pompage sur réseau, 11,5 km de réseau d'adduction, 13 réservoirs, et 507 km de canalisations.

L'exploitant a engagé une bonne démarche d'identification du réseau qui lui permet, à ce jour, d'avoir une connaissance parfaite de son réseau : en diamètre, en nature et en âge. Pour cette dernière, seule les canalisations posées avant 1970 n'ont pas été datées précisément. Un SIG a été mis en place, dans lequel est inscrit l'ensemble de ces données.

Le Syndicat et son exploitant ont mis en place un ensemble de comptage qui permet de définir une sectorisation du réseau avec 22 ilots. L'exploitation de la sectorisation et les recherches de fuites qui ont été menées ont permis de constater que les fuites se concentraient principalement sur les conduites en PVC. Les casses ne sont répertoriées dans le SIG que depuis un an.

Pour définir les besoins en réserve du Syndicat et analyser les situations de crise, notamment comment palier au dysfonctionnement, une étude hydraulique a été menée en 2011 sur l'ensemble du réseau. Cette dernière a abouti au besoin de créer un nouveau réservoir de 1500 m³.

Le Syndicat, dans un souci de s'inscrire dans une démarche planifiée, souhaite disposer d'un schéma directeur qui soit un outil d'aide à la décision. Il doit être un outil de programmation et de gestion qui lui permette d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il doit permettre :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable,
- de pointer les problèmes existants,
- d'estimer les besoins futurs et de proposer des scénarios,
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins du Syndicat et à ses moyens.

L'étude engagée se articule autour de 3 phases :

- **Phase 1** : Etat des lieux, acquisition des données et pré-diagnostic,
- **Phase 2** : Exploitation et analyse critique des données existantes et élaboration de solutions,
- **Phase 3** : Etablissement du schéma directeur : description des propositions d'actions et d'aménagements retenues, estimation des coûts, programme pluriannuel d'investissement.

Ce rapport rend compte de l'analyse critique des données existantes et proposition de solutions, réalisées dans le cadre de **la phase 2** de l'étude.

1 ANALYSE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

Les données présentées dans ce paragraphe sont issues des rapports annuels de l'exploitant.

Les volumes mis en distribution correspondent à la somme des volumes introduits dans le réseau de distribution.

Ils représentent généralement la somme des volumes d'eau produits (issus des captages après traitement) et importés. Selon les cas (localisation et type d'exportation), et dans l'optique de représenter le plus objectivement possible l'état du réseau, les volumes exportés vers les collectivités voisines sont ou pas soustraits.

1.1 Analyse de la production

1.1.1 Potentiel maximal des captages

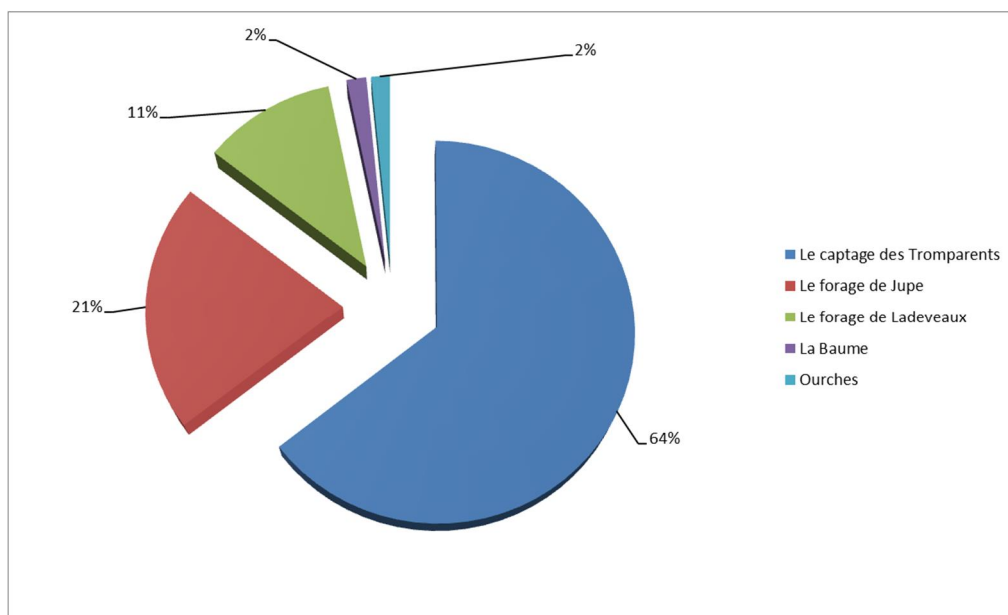
La capacité de production maximale journalière actuelle du Syndicat est de l'ordre 17 072 m³ (sans tenir compte du forage de Léoncel) répartie comme suit :

Tableau 1 : Potentiel des ressources actuelles

Nom de la ressource	Débit instantané (m3/h)	Débit maximum journalier (m3/j)
Le captage des Tromparents	540	11 000
Le forage de Jupe	150	3 600
Le forage de Ladeveaux	80	1 920
La Baume	1,2	28,8
	10	240
	0,6	14,4
Ourches	7	173
	4	96
Total	793	17 072

Remarque : pour les sources de la Baume et Ourches, ce sont les débits de piége qui ont été utilisés pour l'estimation du potentiel des ressources actuelles.

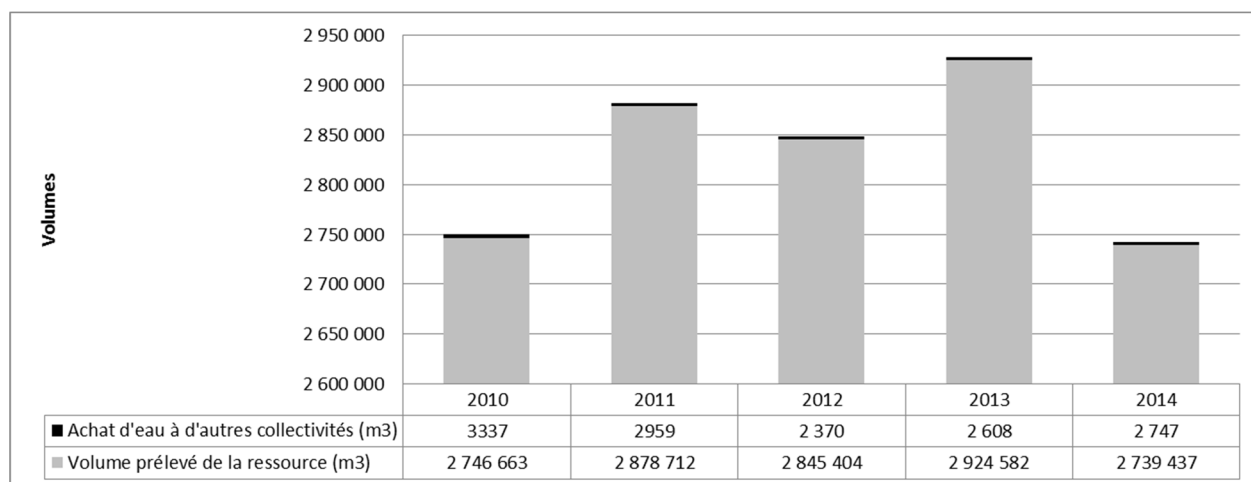
Les volumes journaliers autorisés au niveau des captages des Tromparents représentent 64% des ressources actuelles.

Figure 1 : Capacité de production du Syndicat (en m³/j)

Les disponibilités de production représentent environ 40 % des pointes journalières constatées (de l'ordre de 10 500 m³/j).

1.1.2 Evolution des volumes annuels produits

Les volumes produits et achetés entre 2010 et 2015 sont récapitulés dans le graphique ci-après :

Figure 2 : Evolution des volumes annuels produits et achetés

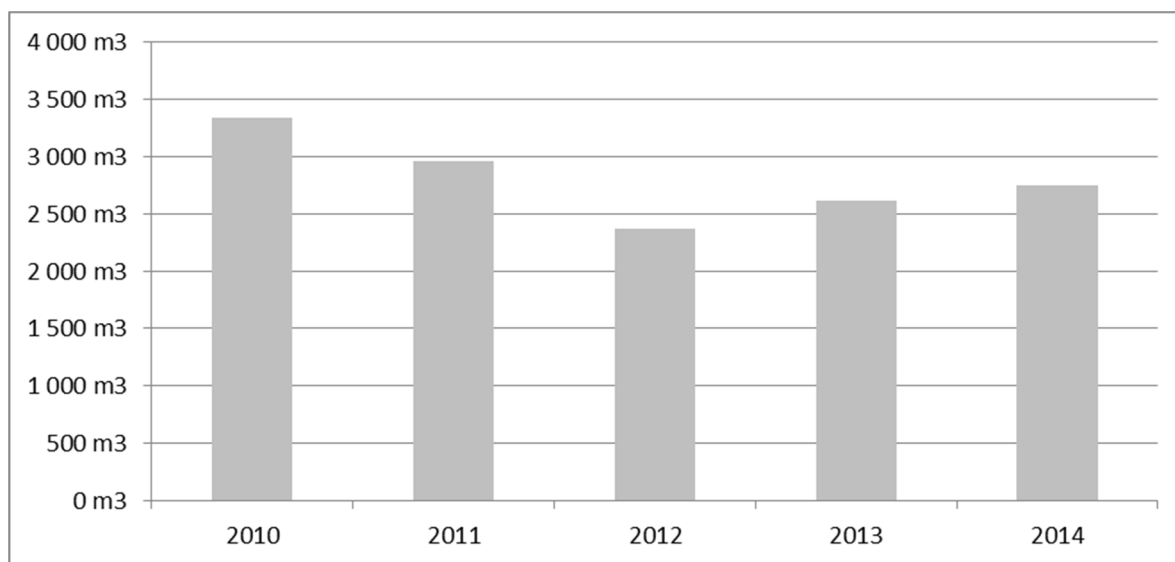
Entre 2010 et 2014, la production d'eau potable moyenne s'est établie à 2 830 000 m³ par an. Sur les deux années extrêmes (2010 et 2014), elle est relativement constante et en dessous de la moyenne (-3%). Les productions des années intermédiaires sont plus élevées (+2% environ). En synthèse, sur la période 2010-2014 la production ne présente pas de tendance significative, seules des évolutions annuelles sont constatées.

1.2 Evolution des volumes annuels achetés

Les volumes annuels achetés ne représentent qu'environ 0,2 % des volumes exportés et 0,25% des volumes mis en distribution.

Les volumes achetés ont baissé d'environ 5% sur la période 2010 . 2014, avec une baisse entre 2010 et 2012, suivi d'une augmentation d'environ 5.3 % entre 2012 et 2014, notamment à Livron.

Figure 3 : Evolution des volumes annuels achetés

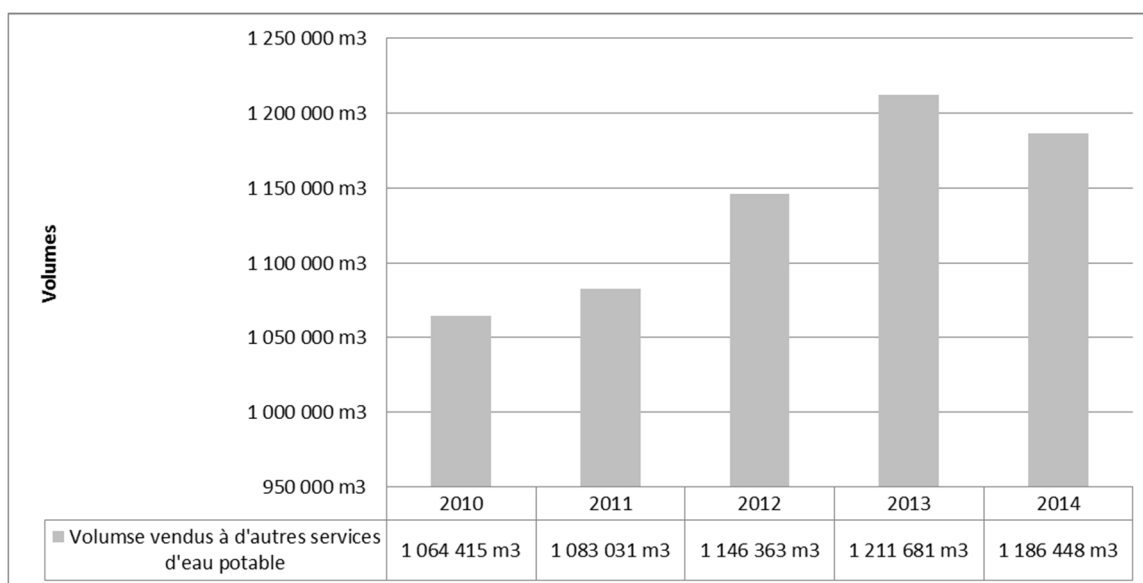


1.3 Evolution des volumes annuels exportés

Le syndicat fournit, par des ventes en gros, trois communes, Le Chaffal (0,02%), Montvendre (0,45%) et Portes-lès Valence (99%). Les volumes annuels exportés représentent 45% des volumes mis en distribution.

Les volumes exportés ont augmenté régulièrement entre 2010 et 2014 avec une pointe qui dépasse la tendance générale en 2013.

Figure 4: Evolution des volumes annuels exportés



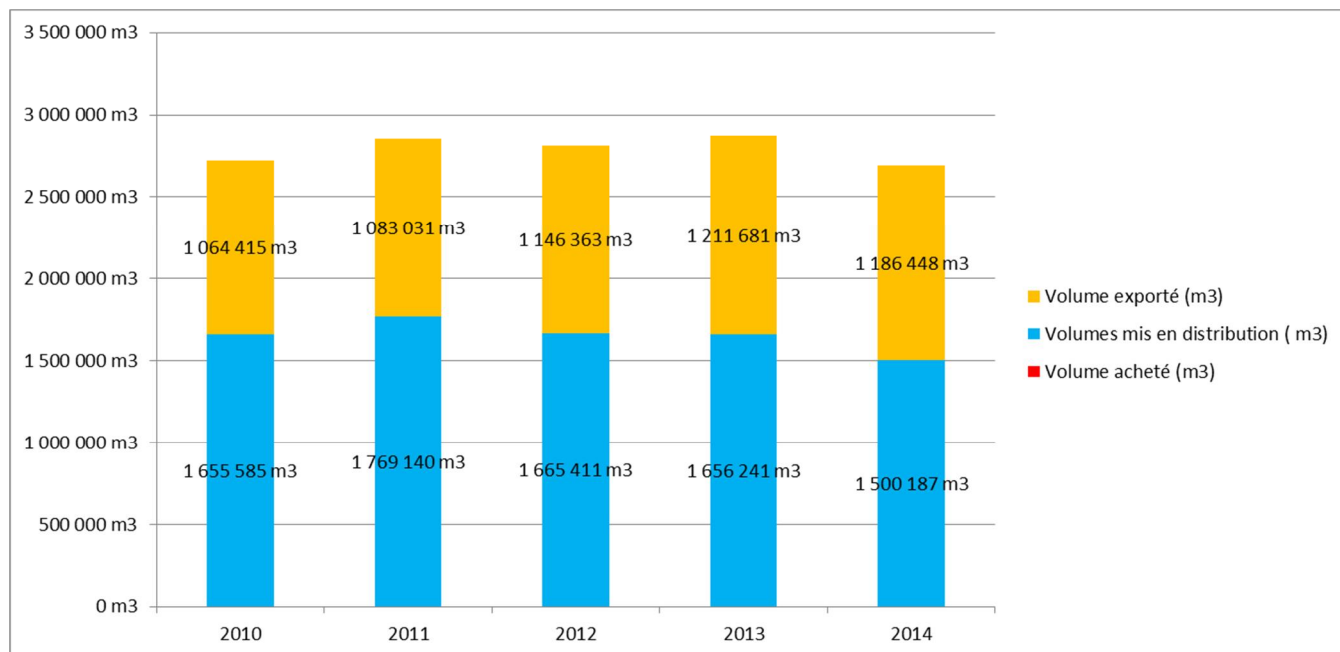
1.4 Volume annuel mis en distribution

Le volume mis en distribution correspond au volume introduit dans le réseau pour assurer la distribution d'eau potable aux abonnés du Syndicat. Il résulte de la somme algébrique des volumes produits, importés et exportés :

- Volume mis en distribution = volume produit + volume importé - volume exporté.

Les volumes mis en distribution entre 2010 et 2014 sont récapitulés dans le graphique ci-après :

Figure 5 : Evolution des volumes annuels mis en distribution

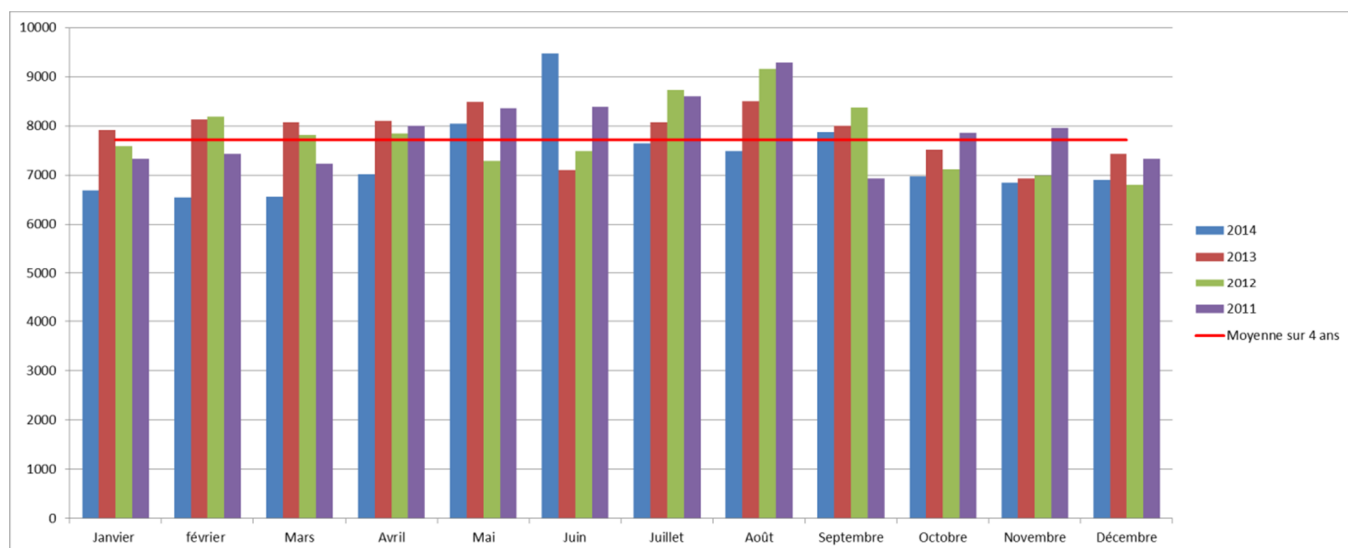


Le volume mis en distribution a baissé de **2.4 % depuis 2010** et les volumes exportés ont augmenté de **2,75 % depuis 2010**.

1.4.1 Variation saisonnière

D'après les données VEOLIA, le volume **moyen journalier mis en distribution**, sur l'ensemble du Syndicat et sur 4 ans, serait de l'ordre de 7 715 m³.

L'évolution sur l'année se caractérise par des consommations plutôt élevées sur la période de mai à juillet, avec, notamment, une pointe mensuelle en août de l'ordre de 8 600 m³ et une période creuse entre octobre et janvier.

Figure 6 : Volumes moyens journaliers mis en distribution (Exercices 2011-2014)

1.4.2 Calcul du coefficient de pointe

Le calcul du coefficient de pointe de production est une étape indispensable pour apprécier l'ampleur des variations saisonnières de la demande en eau, et donc pour l'estimation des besoins en eau futurs.

Parmi les différents coefficients de pointe qu'il est possible de calculer, le **coefficient de pointe journalier** peut être jugé trop pénalisant pour le dimensionnement des ouvrages, car il ne reflète pas suffisamment une hausse de la demande sur plusieurs jours consécutifs, et ne prend pas en compte le rôle tampon des stocks d'eau des réservoirs. Il est, de plus, délicat à apprécier car les fortes variations journalières de la production sont souvent dues à des événements d'exploitation et ne reflètent pas la demande en eau.

A l'inverse, le **coefficient de pointe mensuel** induit un trop fort lissage de la demande sur une longue période.

C'est pourquoi, il est généralement retenu le coefficient de **pointe hebdomadaire** pour refléter une demande en eau soutenue sur plusieurs jours.

Ainsi, l'étude des variations hebdomadaires des volumes produits au cours des dernières années permet de déterminer le volume produit lors de la semaine de pointe.

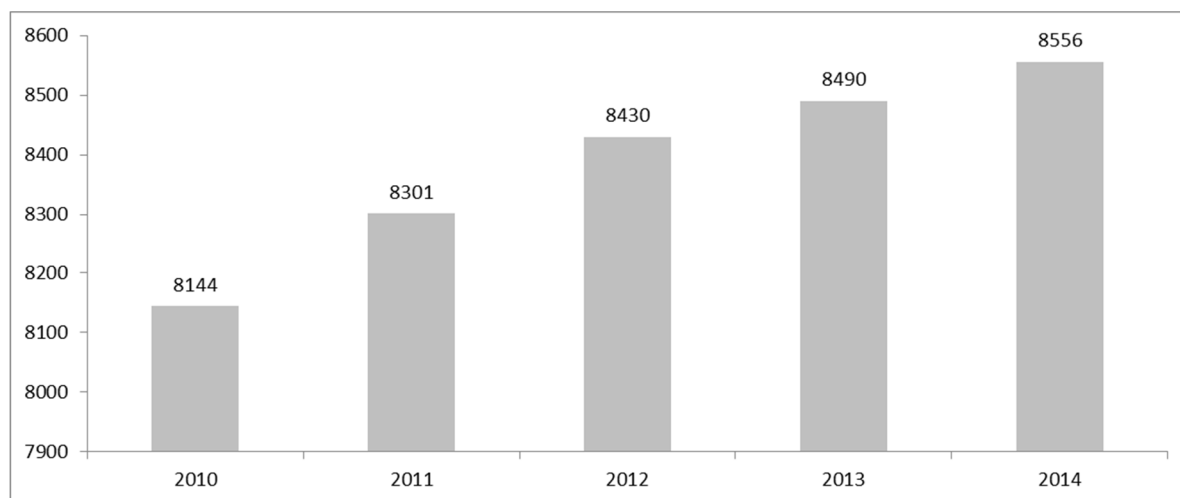
La comparaison de cette valeur de pointe avec le volume moyen annuel permet de calculer le coefficient de pointe hebdomadaire.

Sur la période de janvier à décembre 2014, le coefficient de consommation **hebdomadaire** varie entre 0.7 et 2.5, avec une moyenne d'environ 1.50.

1.5 Analyse des consommations

1.5.1 Évolution du nombre d'abonnés

Le graphique suivant présente l'évolution démographique sur la période analysée. Les chiffres sont estimés à partir des données issues des RAD 2010-2014.

Figure 7 : Evolution du nombre d'abonnés (2010-2014)

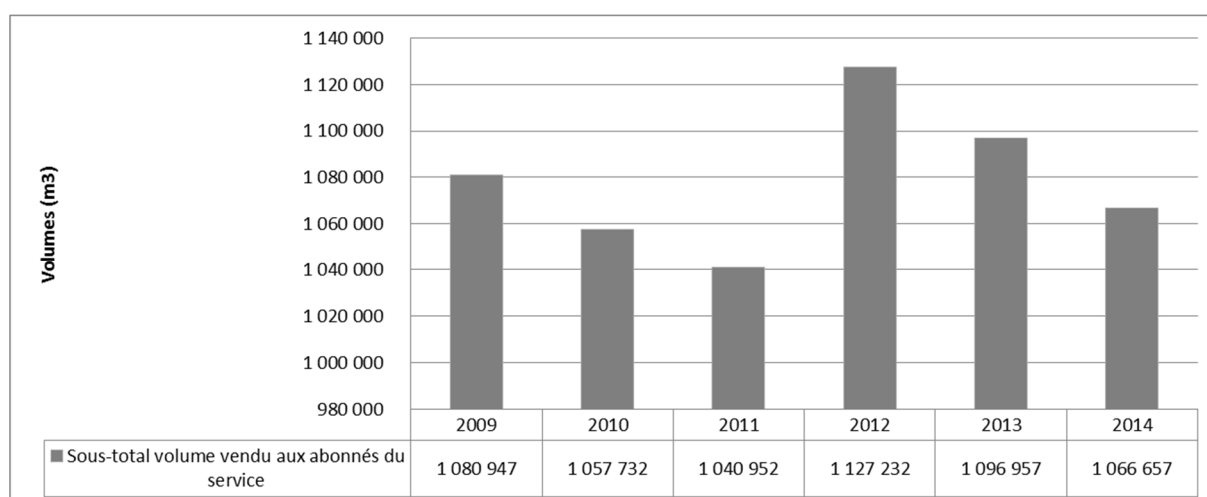
Le nombre d'abonnés est en progression régulière depuis 2010.

L'augmentation est de 1,24% en 5 ans, soit un rythme moyen de 0,25 % / an. Il est inférieur au taux moyen d'augmentation de la population depuis 2007 (+0,38% / an).

1.5.2 Analyse des volumes facturés

Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

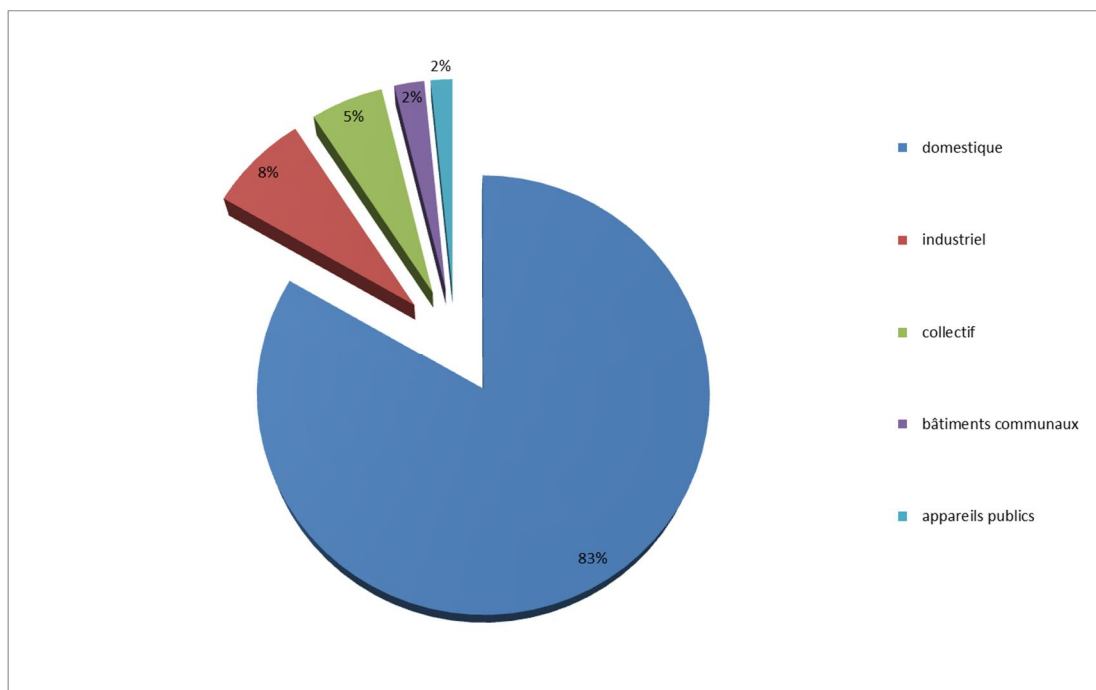
Le graphique suivant présente l'évolution des sous-volumes facturés aux abonnés du service sur la période analysée (il ne prend pas en compte le volume vendu exporté). Les chiffres sont estimés à partir des données issues des RAD 2010 à 2014.

Figure 8 : Evolution des sous-volumes facturés aux abonnés du service (2010-2014)

Après une forte augmentation des volumes vendus entre 2011 et 2012 (environ 8 %), depuis 2012, une baisse régulière des sous-volumes facturés est enregistrée. Globalement, sur la période considérée, ces sous-volumes ont augmenté de 0,21 %.

Les volumes facturés aux usagers domestiques et assimilés du service représentent en moyenne 83 % des volumes facturés.

Figure 9 : Répartition des volumes vendus (2010-2014)

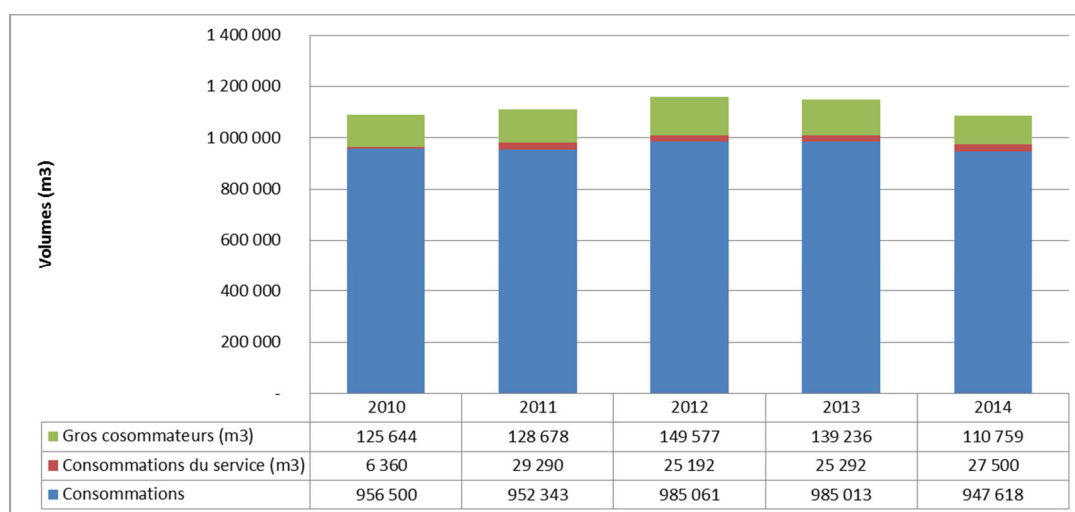


1.5.3 Analyse des volumes consommés

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, etc.) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, etc.)

Le graphique suivant présente l'évolution des consommations sur la période analysée. Les chiffres sont estimés à partir des données issues des RAD 2010-2014.

Figure 10 : Evolution des volumes consommés (2010-2014)



Les volumes consommés ont progressé régulièrement de 2010 à 2013, aboutissant à une augmentation globale de l'ordre de 1%. Ils ont fortement baissé entre 2013 et 2014, conduisant en 2014 à un volume consommé proche de celui de 2010.

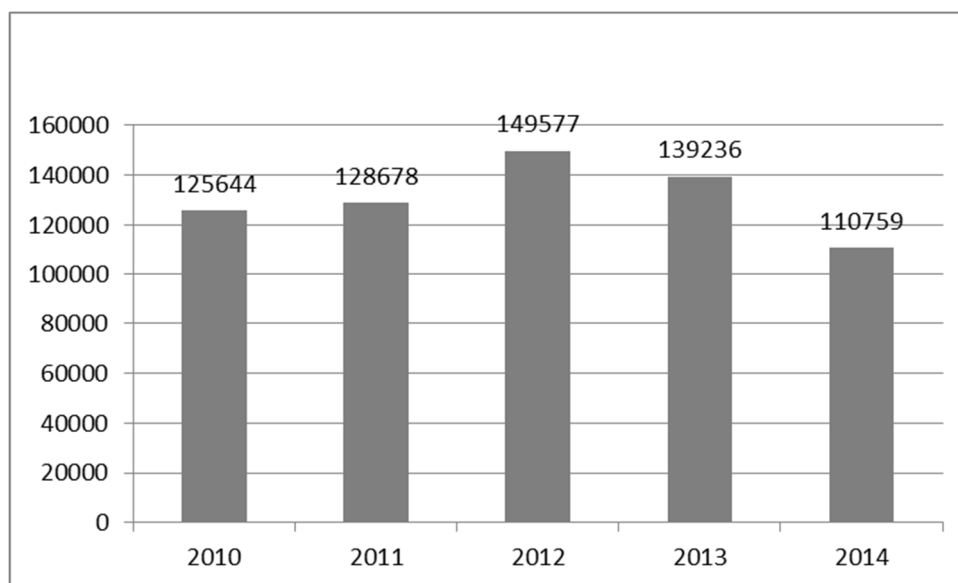
1.5.3.2 GROS CONSOMMATEURS

En 2014, les plus gros consommateurs étaient les suivants :

Volume consommé par les principaux abonnés (m3)	2014
BEAUVALLON	4 094
BRIOCHE PASQUIER	4 155
DROM CAILLES	7 018
DROME CITERNE	1 653
HOPITAL LE VALMONT	32 743
IBE	50
IME LES COLOMBES	4 010
IME LORIENT	2 941
MERCEDES BENZ	3 592
PATISSERIE PASQUIER	36 870
PETERS TOLOZIAN	13 251
STE PROVAGRO	382

Ils ont consommé en moyenne 130 000 m³/an depuis 2010 et représentent environ 13% des volumes consommés par le service.

Figure 11 : Evolution des volumes des gros consommateurs (2010-2014)



1.5.3.3 EVALUATION DES VOLUMES DU SERVICE RESEAU

Ces volumes correspondent à des volumes d'eau utilisés par le Service des Eaux pour le entretien du réseau (nettoyage du réseau, des réservoirs, purge antigel, etc.). Ils représentent 1,5% des volumes mis en distribution.

Le volume du service réseau a augmenté de 44 % sur la période 2010-2014. D'après le fermier, cette augmentation serait due à un suivi plus précis des volumes du service depuis la mise en place du comptage au niveau du réseau (sectorisation).

1.5.3.4 ESTIMATION DES VOLUMES NON COMPTABILISES

Ces volumes correspondent à des volumes d'eau utilisés par des branchements sans compteurs (ou parfois existants, mais non relevés).

Sur la période analysée 2010-2014, aucun volume non comptabilisé n'a été répertorié.

1.5.4 Ratio actuel de consommation

Le tableau suivant présente l'évolution du volume facturé moyen par abonné depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013	Evolution	2014
Nombre d'abonnés	8 144	8 301	8 430	8 490	0,78%	8 556
dont tous usages domestiques	8 135	-	8 426	8 485	0,77%	8550
% des abonnés domestiques	100%	-	100%	100%	0,06%	100%
Consommation domestiques/indus. par habitant	55,6 m ³	54,9 m ³	57,4 m ³	56,4 m ³	-7,05%	52,4 m ³
Consommation domestiques/indus. par abonné	132,9 m ³	130,2 m ³	134,6 m ³	132,4 m ³	0,00%	132,4 m ³

Sur la période, le volume facturé moyen par abonné est relativement stable à environ 133 m³/an/abonné.

Afin d'évaluer la future consommation en eau potable, du volume précédent est déduit le ratio de consommation par habitant.

Le calcul, hors gros consommateurs, aboutit à un ratio de l'ordre de 47 m³/habitant (soit 129 l/j/habitant).

1.6 Défaut de comptage

De manière générale, le vieillissement des organes de comptage induit un phénomène de sous comptage. Les valeurs suivantes sont indicatives (pour des compteurs de 12-15 mm) :

- Compteur d'âge < 10 génère un sous comptage 0 %
- Compteur d'âge 10 à 15 génère un sous comptage ≤ 5 %
- Compteur d'âge 15 à 20 ans génère un sous comptage ≤ 10 %
- Compteur d'âge > 20 ans génère un sous comptage voisin de 15 %

Le tableau suivant permet de réaliser une estimation du volume sous compté :

Tableau 2 : Estimation du volume annuel sous compté

	Pourcentage de sous comptage (%)	Nombre de compteurs	Répartition des compteurs en (%)	Consommation des abonnés raccordés au réseau d'eau potable (m ³ /an)	Volume comptabilisé par tranche (m ³ /an)	Estimation du débit sous compté (m ³ /an)
Compteurs de moins de 10 ans	0	4307	47%	1 058 377	497 437	0
Compteurs de 10 à 15 ans	5%	2705	30%		317 513	15 876
Les compteurs âgés de 15 à 20 ans	10%	1427	16%		169 340	16 934
Compteurs de plus de 20 ans	15%	200	2%		21 168	3 175
Inconnu	15%	502	5%		52 919	7 938
TOTAL		9141			1 058 377	43 923

D'après les estimations que nous avons réalisées, le débit sous compté peut être estimé, sur la base des données de 2014, à 44 000 m³.

2 ANALYSE DES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION

2.1 Rendement

2.1.1 Définitions

La définition du rendement (indicateur P104.3), telle qu'elle est indiquée dans le décret du 2 mai 2007, est la suivante :

$$R1 = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ non comptabilisé} + V \text{ service} + V \text{ exporté}}{V \text{ produit} + V \text{ importé}} \times 100$$

Ce rendement fait notamment intervenir une estimation des volumes consommés, mais non comptabilisés (consommateurs sans compteurs) et une évaluation des besoins techniques du service des eaux (nettoyage de réservoirs, purges de réseau, etc.).

Pour une meilleure estimation de l'état du réseau lui-même, il est également possible de calculer le rendement en faisant intervenir l'erreur de comptage induite par l'âge moyen du parc compteur en estimant le volume non comptabilisé suite aux défauts des dispositifs de comptage.

$$R2 = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ non comptabilisé} + V \text{ service} + V \text{ défauts de comptage} + V \text{ exporté}}{V \text{ produit} + V \text{ importé}} \times 100$$

Le tableau suivant présente les rendements pondérés calculés.

Tableau 3 : Estimation des rendements globaux

		2010	2011	2012	2013	2014
Volumes produits (en m3)	A	2 716 663	2 849 212	2 809 404	2 865 314	2 683 888
Volumes importés (en m3)	B	3 337	2 959	2 370	2 608	2 747
Volumes exportés (en m3)	C	1 064 415	1 083 031	1 146 363	1 211 681	1 186 448
Volumes mis en distribution (en m3)	D= A+B+C	1 655 585	1 769 140	1 665 411	1 656 241	1 500 187
Volumes comptabilisés (en m3)	E	1 082 144	1 081 021	1 134 638	1 124 249	1 058 377
Volumes non comptabilisés et de services (estimation en m3)	F	6 360	29 290	25 192	25 292	27 500
Volumes défaut comptage (estimation en m3)	G	0	0	0	0	44 000
Volumes utilisés (estimation en m3)	I=E+F+G	1 088 504	1 110 311	1 159 830	1 149 541	1 129 877
Volumes des pertes (m3)	J=D-(E+F)	567 081	658 829	505 581	506 700	414 310
Rendement (P104.3)	R1=((E+F+C)/(A+B))	79,2%	76,9%	82,0%	82,3%	84,6%
Rendement "corrigé" intégration des défauts de comptage	R2=(I+C)/(A+B)	79,2%	76,9%	82,0%	82,3%	86,2%

Ainsi, le rendement du réseau entre 2010 et 2014 présente des variations assez sensibles, entre 79 et 84 %.

Voisin de 79 % en 2010, il a chuté à seulement 77 % en 2011 avant de progresser nettement pour atteindre près de 85 % en 2014.

Il est à signaler que :

- le rendement corrigé, en intégrant le défaut de comptage en 2014, est de l'ordre de 86 %,
- le rendement des réseaux, calculé sans prendre en compte les volumes vendus à Portes-lès-Valence, qui représente 45% des volumes mis en distribution, ne serait, sur la période concernée, que de 63 à 72 %.

		2010	2011	2012	2013	2014
Rendement (P104.3)	Rendement (P104.3)	79,00	77,00	82,00	82,30	84,60
Rendement (sans volumes vendus)	Rendement (sans volumes vendus)	66,00%	63,00%	70,00%	69,00%	72,00%

2.1.2 Appréciation des performances du réseau vis-à-vis de l'article L2224-7-1 du CGCT et du décret 2012-97 du 27 janvier 2012

En application de l'article L2224-7-1 du CGCT, le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 a fixé le rendement minimal à atteindre pour un réseau de distribution d'eau potable. Ce rendement, en cas de variations importantes des ventes d'eau, peut être analysé sur les trois dernières années. Le rendement minimum est fixé à :

- Soit 85 %,
- Soit, si la valeur précédente n'est pas atteinte, à 65 + (1/5ème de ILC),
- Soit, dans le cas de prélèvements supérieurs à 2 millions de m³/an, situés en zone de répartition, à 70 %.

Le décret précise que «Lorsque le taux de perte en eau du réseau s'avère supérieur à un taux fixé par décret selon les caractéristiques du service et de la ressource, les services publics de distribution d'eau établissent, avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté, un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau». «La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions, mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-96 ».

Depuis l'arrêté du 2 mai 2007, les rendements fournis par l'exploitant ne sont plus calculés sur l'année civile, mais sur la période de facturation. Cette méthode permet d'obtenir des indicateurs de performance du réseau plus proches de la réalité.

Le tableau suivant montre la comparaison du rendement du réseau du Syndicat et de la valeur limite instaurée par le décret :

	2010	2011	2012	2013	2014
Volumes comptabilisés (en m3)	1 082 144	1 081 021	1 134 638	1 124 249	1 058 377
Volumes non comptabilisés et de services (estimation en m3)	6 360	29 290	25 192	25 292	27 500
Volumes exportés (en m3)	1 064 415	133	130	135	124
Volumes consommés (en m3)	1 082 144	1 081 021	1 134 638	1 124 249	1 058 377
Linéaire distribution	500	506	508	507	507
Terme fixe (%)	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0
Indice linéaire de consommation ILC (m3/j/ km)	11,8	11,7	12,3	12,6	12,1
1/5ème de l'indice linéaire de consommation	2,4	2,3	2,5	2,5	2,4
Valeur limite de rendement (%)	72,4	72,3	72,5	72,5	72,4
Rendement calculé (%)	65,3	69,1	70,1	70,8	71,2

Il apparaît ainsi que le rendement du réseau du Syndicat est inférieur à la valeur limite fixée par le décret. Conformément à l'article L2224-7-1 du CGCT, le Syndicat est tenu de mettre en place un plan d'actions.

2.1.3 L'indice de pertes global

2.1.3.1 DEFINITION

La définition de l'indice linéaire de pertes (indicateur P106.3), telle qu'elle est indiquée par le décret du 2 mai 2007, est la suivante :

$$IP = \frac{V \text{ mis en distribution} - (V \text{ comptabilisé} + V \text{ non comptabilisé} + V \text{ service})}{(365 \text{ ou } 366j) \times \text{Longueur du réseau de desserte}}$$

La notion d'indice Linéaire de Pertes (ILP) permet de rapporter le volume des pertes en distribution à l'importance du réseau.

De même que pour le rendement, il est possible d'intégrer, pour le calcul de l'indice de perte, une estimation des volumes liés au défaut de comptage.

À partir de l'indice linéaire de pertes du réseau, il est possible de comparer l'état physique de deux réseaux.

Il peut ainsi être comparé aux valeurs guides considérées comme acceptables par l'Agence de l'Eau (en m³/j/km) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi rural	Urbain
	ILC < 10 m ³ /j/km	10 @ ILC < 30 m ³ /j/km	ILC < 30 m ³ /j/km
Bon	IP < 1.5	IP < 3	IP < 7
Acceptable	1.5 < IP < 2.5	3 < IP < 5	7 < IP < 10
Médiocre	2.5 < IP < 4	5 < IP < 8	10 < IP < 15
Mauvais	IP > 4	IP > 8	IP > 15

2.1.3.2 ILP GLOBAL

Le tableau et graphique suivants présentent les indices linéaires de pertes pondérés sur l'ensemble du secteur d'étude :

Tableau 4 : Indice de Pertes Global

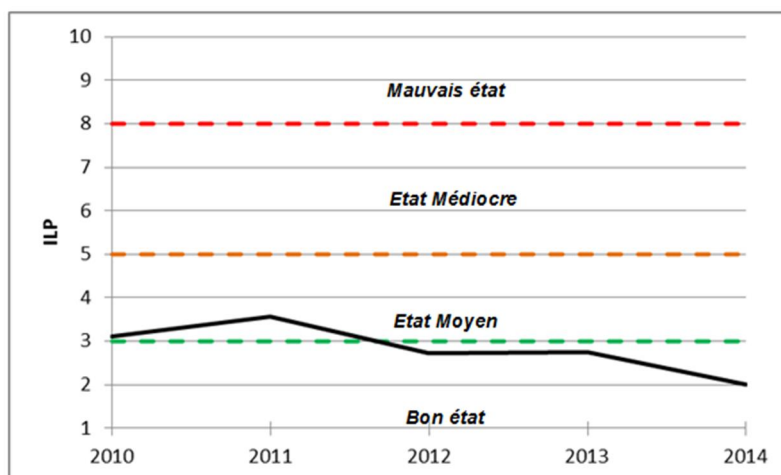
		2010	2011	2012	2013	2014
Volumes des pertes (en m3)	J=D-(E+F)	567 081	658 829	505 581	506 700	414 310
Volumes défaut comptage (estimation en m3)	G	0	0	0	0	44 000
Volumes de pertes moyen (estimation en m3/j)	P/J/365	567 081	658 829	505 581	506 700	370 310
Linéaire des réseaux (km)	L	500	506	508	507	507
Abonnés par linéaire de réseau	M=K/L	17	17	17	18	18
Indice Linéaire de perte (m3/j/km) -P106.3	IP=J/365/L	3,11	3,57	2,73	2,74	2,24
Linéaire de perte(m3/j/km) (intégration du défaut comptage) ILP"corrige"	IP=(J-G)/365/L	3,11	3,57	2,73	2,74	2,00
Indice linéaire de consommation ILC(m3/j/ km)	ICL = (E+C)/L/365	12	12	12	13	12
Nombre d'abonnés	N	8 144	8 301	8 430	8 490	8 556

Pour l'exercice 2014, la prise en compte du sous-comptage estimé ramène l'indice de perte de 2,24 à 2 m³/j/km.

2.1.3.3 ETAT DU RESEAU

D'après les valeurs de référence de l'Agence de l'eau, et en considérant qu'il est classé en catégorie **semi-rural** (ILC = 12 m³/j/km), le réseau peut être considéré en état moyen avant 2012 et en bon état depuis.

Figure 12 : Etat du réseau

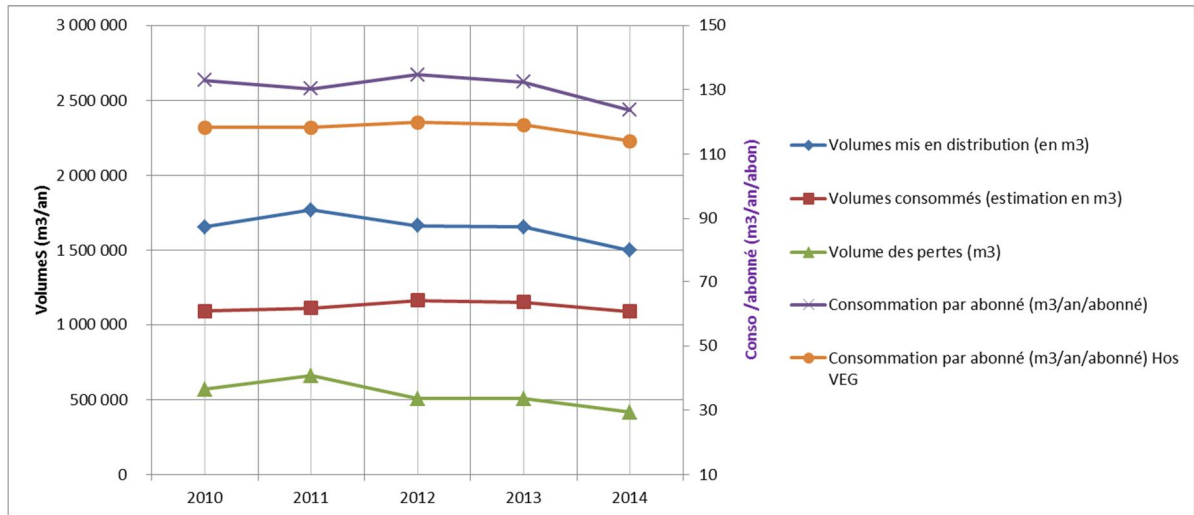


En 2014, l'ILP est de 2.24 m³/j/km, ce qui représente environ 1 136 m³/j de volumes perdus.

2.2 Bilan : Evolution des volumes clefs et des indicateurs

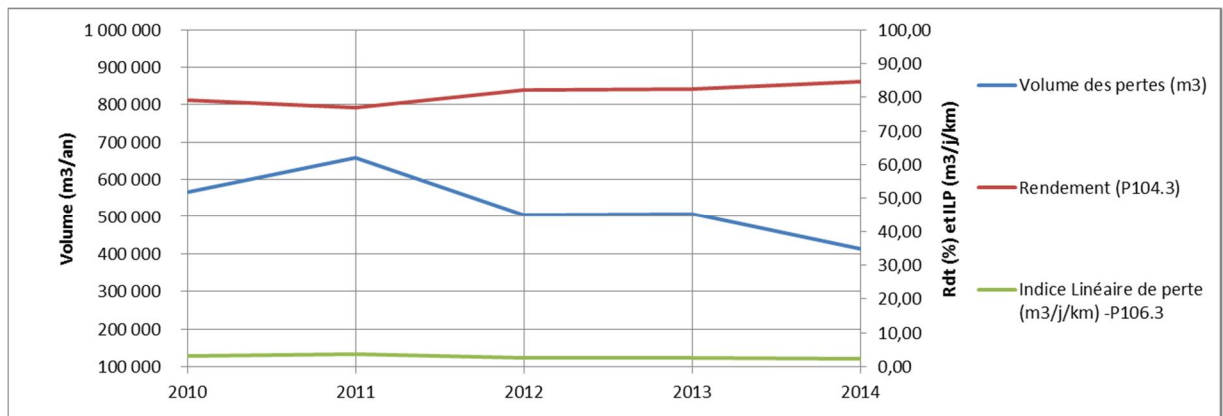
Les graphiques suivants présentent la synthèse des volumes produits, consommés, et des indicateurs de performance des réseaux.

Figure 13 : synthèse des volumes produits, consommés, et des indicateurs de performance



Entre 2010 et 2014, la baisse relative des volumes mis en distribution est directement liée à la baisse des volumes de pertes sur le réseau.

Figure 14 : Evolution des Indicateurs



Sur la période considérée, les indicateurs sont restés stables (rendement moyen de 80 % et ILP de l'ordre de 3 m³/j/km).

2.3 Analyse du réseau selon les zones de sectorisation actuelle

Le réseau du Syndicat est actuellement sectorisé en 22 secteurs ou ilots (Cf. figure ci-après), avec des secteurs qui ont un linéaire assez élevé et plusieurs entrées. sorties (ilots n° 1, 2, 3, 8 et 9).

L'exploitation des résultats des enregistrements des débits nocturnes de janvier 2015, transmis par VEOLIA, est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 5 : Synthèse des données de sectorisation par ilot

ILOT	Nom	Linéaire du réseau (en km)	Débit de fuite (m3/h)	ILP (m3/h)en m3/H	ILP (m3/j/km)
ILOT 1	Plaine de clairac	24	5,1	0,21	5,1
ILOT 2	Beaumont	35	7,4	0,21	5,1
ILOT 3	Montmeyran Est	42	3,5	0,08	2,0
ILOT 4	Moyen Serv. Bataille	14	1,9	0,14	3,3
ILOT 5	Très H.S UPIE	23	1,1	0,05	1,1
ILOT 6	H.S UPIE	22	0,4	0,02	0,4
ILOT 7	Montmeyran village	7	0,4	0,06	1,4
ILOT 8 bis	8 bis	5	0,8	0,16	3,8
ILOT 8 ter	8 ter	2,2	0,75	0,34	8,2
ILOT 10	Montéléger	12	2,5	0,21	5,0
ILOT 10 BIS	Haut de Beauvallon	3	1	0,33	8,0
ILOT 11	Beauvallon	9	2	0,22	5,3
ILOT 13	Etoile la puya	7	1,5	0,21	5,1
ILOT 14	M.S alouette	12	4,1	0,34	8,2
ILOT 15	Plaine étoile	32	2,2	0,07	1,7
ILOT 15 BIS	Plaine étoile	25	1,3	0,05	1,2
ILOT 16	Baume cornillane	36	5,2	0,14	3,5
ILOT 18	Upie surpressé	0	0		0,0
Total		310,2	41,15	0,13	3,2

Catégorie de réseau	Semi rural
	10 @ILC < 30 m ³ /j/km
Bon	IP < 3
Acceptable	3 < IP < 5
Médiocre	5 < IP < 8
Mauvais	IP > 8

Il est à signaler l'existence de 4 autres secteurs, hors ilots ou encore ilots de transit, il s'agit :

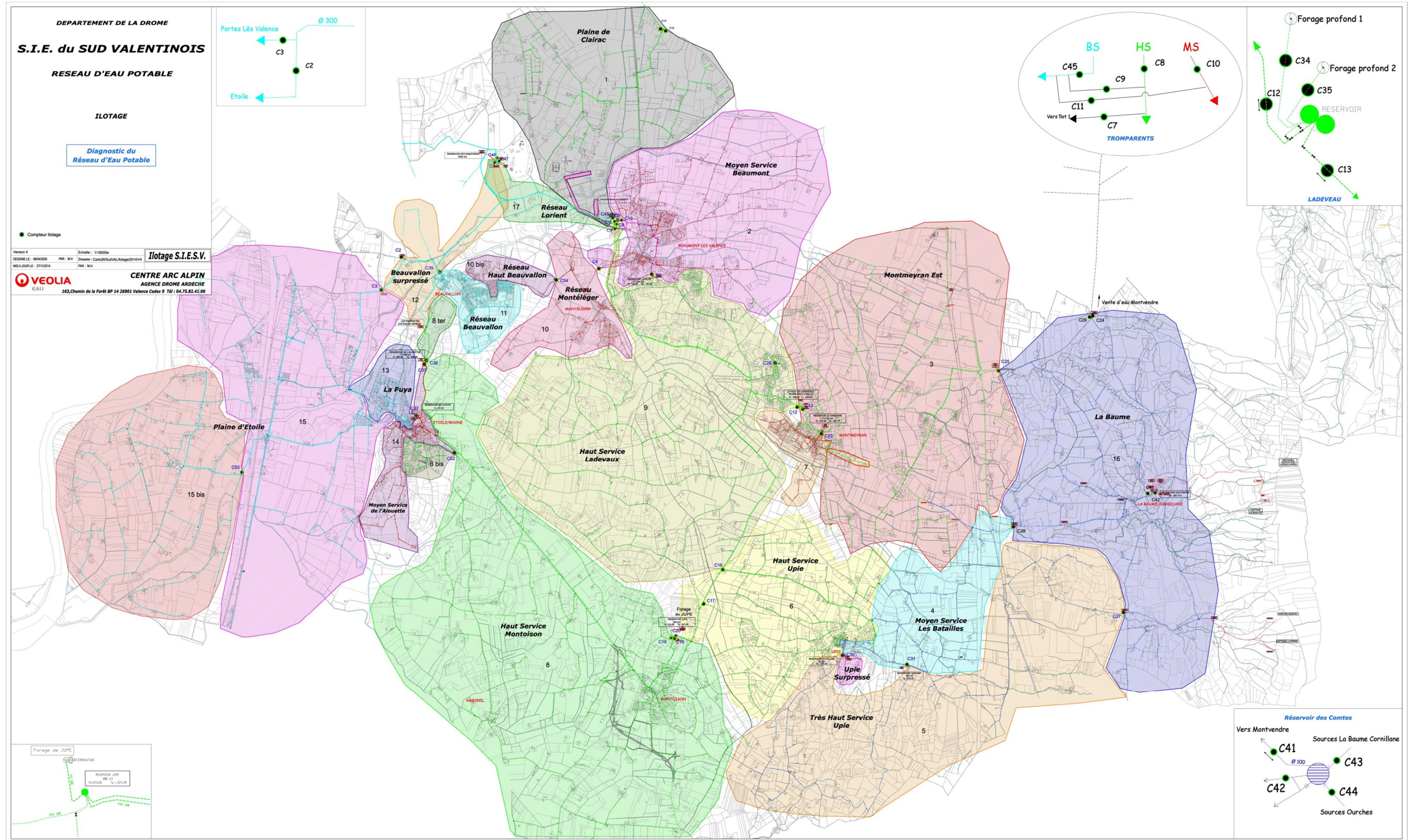
- Secteur Haut service de Montoisson, avec 68 km de linéaire (ilot 8),
- Secteur Haut Service de Ladeveau, avec 60 km de linéaire (ilot 9),
- Secteur de Beauvallon Surpresseur, avec 10 km de linéaire (ilot 10),
- Réseaux Lorient de 5 km de linéaire (ilot 5).

Les suivis des débits nocturnes, réalisés en janvier 2015, mettent en évidence que l'indice linéaire de pertes de certains secteurs est supérieur à l'objectif global de 3 m³/j/km.

Sur les secteurs fuyards, VEOLIA a procédé à des recherches de fuites suivi de réparations quand la fuite est détectée.

La majorité des secteurs incriminés comporte une grande proportion de réseaux avec des canalisations en PVCC et PVCN datant des années 1970.

Figure 15 : Ilotage actuelle (Sce. VEOLIA)



3 ESTIMATION DE LA DEMANDE EN EAU FUTURE

La demande en eau future correspond aux volumes d'eau à introduire dans le réseau pour satisfaire les besoins futurs des différents usagers.

Elle comprend ainsi :

- les besoins futurs en eau des usagers eux-mêmes,
- les volumes d'eau consommés non comptabilisés,
- les volumes d'eau perdus en distribution,
- le cas échéant, les volumes à fournir aux collectivités voisines.

3.1 Estimation des besoins futurs en eau des usagers

L'estimation des besoins futurs des usagers est menée en deux temps :

- Définition de l'évolution du nombre d'abonnés sur la base de l'évolution observée au cours des dernières années,
- Définition de l'évolution des consommations par abonné.

Le produit des deux paramètres permet de définir l'évolution globale des besoins.

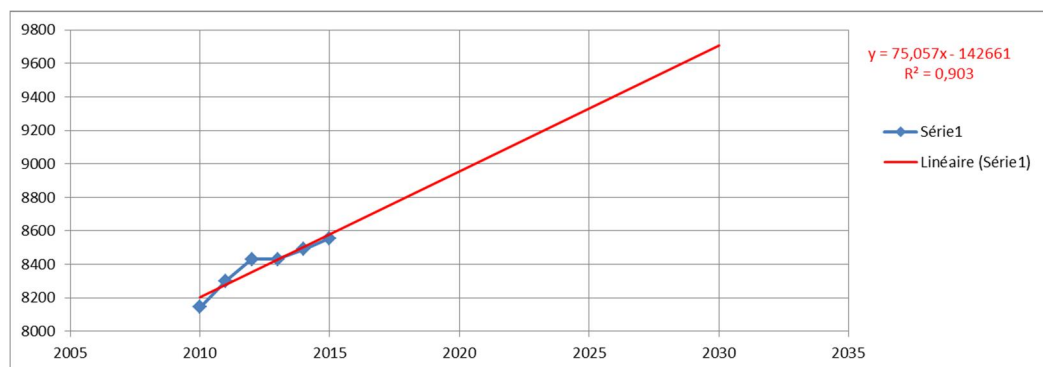
3.1.1 Estimation de l'évolution du nombre d'abonnés

3.1.1.1 ÉVOLUTION HISTORIQUE DES ABONNES

Entre 2010 et 2015, l'augmentation moyenne du nombre d'abonnés était de environ 1 % par an en moyenne, soit environ 82 abonnés supplémentaires par an.

L'évaluation du nombre d'abonnés aux horizons 2020, 2025 et 2030 est estimée en utilisant la régression linéaire.

Figure 16 : Estimation du nombre d'abonnés futurs



	2015	2020	2025	2030
R Linéaire	8 579	8 950	9 330	9 700

Selon cette hypothèse, le nombre d'abonnés augmenterait de près de 1 150 à l'horizon 2030.

Sur la base du nombre d'habitants par abonné observé en 2014, soit 2,4 habitants/abonné, ces estimations représentent la population suivante :

	2015	2020	2025	2030
Nombre d'habitants	20 600	21 500	22 400	23 300

3.1.1.2 ÉVOLUTION BASEE SUR LES DONNEES ISSUES DE L'INSEE

L'évaluation du nombre d'habitants aux horizons 2020, 2025 et 2030 a été estimée, en phase 1, par extrapolation à partir de la variation des recensements (données INSEE) et de plusieurs types de régressions.

L'approche retenue conduit à un accroissement de la population sédentaire de 6 500 habitants, soit 26 500 habitants à l'horizon 2030.

3.1.1.3 SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS

Ainsi, les deux estimations de l'évolution de population d'ici à 2030 sont les suivantes :

	2015	2020	2025	2030
Nombre d'habitants selon historique des abonnés	20 600	21 500	22 400	23 300
Nombre d'habitants selon INSEE	21 600	23 140	24 760	26 500

Sur la base de 2,4 habitants par abonné, ces populations estimées correspondent aux nombres d'abonnés suivants :

	2015	2020	2025	2030
Historique des abonnés	8 583	8 960	9 330	9 700
Donnés INSEE	9 000	9 640	10 300	11 000
Moyenne	8 790	9 300	9 800	10 400

3.1.2 Estimation de l'évolution des besoins par abonné

En 2014, en faisant la distinction du type de abonnés, la consommation par abonné se verra être, en moyenne de :

- **132 m³/abonné et 52 m³/an/habitant** pour les abonnés en prenant en compte les gros consommateurs,
- **113 m³/abonné et 47 m³/an/habitant** pour les seuls abonnés domestiques.

3.1.2.1 ABONNES DOMESTIQUES

Pour l'estimation des besoins en eau, nous nous référerons au volume réellement consommé par les abonnés qui diffère du volume comptabilisé, car il convient de prendre en compte le volume d'eau consommé qui n'est pas comptabilisé suite aux erreurs de comptage du parc compteur.

Il a été vu précédemment que, pour la collectivité, cette erreur globale de comptage pouvait être estimée autour de 4,2 % du volume annuel comptabilisé.

Ainsi, le volume moyen réellement consommé par les abonnés domestiques et assimilés peut être estimé à :

- 118 m³/an/abonné (113 / (1-0,042))

Concernant les abonnés domestiques, nous prendrons donc pour hypothèse un volume annuel consommé de 118 m³/an/abonné et stable entre 2014 et 2030.

3.1.2.2 GROS CONSOMMATEURS

Les gros consommateurs ont consommé en moyenne 130 000 m³/an sur la période 2010-2015. Aucune donnée précise n'a pu être collectée pour définir l'évolution potentielle des gros consommateurs. De plus, aucun projet d'implantation de nouveaux gros consommateurs n'a été identifié. En synthèse, il est retenu l'hypothèse que la consommation future des gros consommateurs se stabilise à la valeur moyenne actuellement constatée.

3.1.2.3 BILAN DE L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS

Compte tenu de la consommation spécifique retenue par abonné et de celle des gros consommateurs, les consommations futures estimées sont les suivantes :

Tableau 6 : Bilan de l'évolution des consommations sans tenir compte de Portes-lès-Valence

	2 015	2 020	2 025	2 030
Abonnés	8 800	9 400	9 900	10 400
Consommation moyenne par usagers domestiques et assimilés (m³/an/abonné)	118	118	118	118
Abonnés domestiques	1 038 000	1 098 000	1 160 000	1 224 000
Gros consommateurs	130 000	130 000	130 000	130 000
Total (m³/an)	1 168 000	1 228 000	1 290 000	1 354 000

3.1.3 Estimation des volumes consommés non comptabilisés

Au niveau d'un réseau de distribution d'eau potable, il peut exister des consommateurs utilisant de l'eau à bon escient, mais sans comptabilisation. Ces utilisateurs, connus et autorisés, correspondent généralement à des services publics :

- Service incendie (extinction d'incendies et essais des équipements),
- Bouches de lavage et d'arrosage,
- Fontaines et toilettes publiques,
- etc.

Dans le cas du Syndicat, ces volumes ont été estimés à zéro.

Les autres consommations, non comptabilisées, correspondent aux besoins du service des eaux et à ceux du service de lutte contre l'incendie.

L'exploitation du réseau de distribution implique l'utilisation, en toute connaissance de cause, de volumes d'eau pour le nettoyage des réservoirs et des canalisations, les purges de réseau et les écoulements permanents volontaires pour la lutte contre le gel.

Ce sont donc des volumes indispensables au bon fonctionnement du service, mais qui ne font pas l'objet de comptage. Il est donc nécessaire de les estimer afin de prendre en compte les besoins de production futurs.

Les volumes correspondants actuellement aux besoins du service des eaux ont été estimés à 27 000 m³/an.

Le réseau de distribution ne devant pas connaître d'extensions majeures dans les années à venir (les évolutions envisagées en termes de population doivent avoir lieu au niveau de zones déjà urbanisées), on peut considérer que les volumes consommés non comptabilisés resteront similaires aux estimations actuelles.

Les volumes consommés, non comptabilisés pour 2015, 2020 et 2030, sont donc estimés à 27 000 m³/an au total.

3.1.4 Volumes fournis à Portes-Lès-Valence

L'évolution des volumes vendus sur la période 2010-2014 à la commune de Portes-lès-Valence, seule collectivité bénéficiant d'un achat en gros, est la suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (m ³ /an)	1 064 415	1 083 031	1 146 363	1 211 681	1 186 448
Volumes journaliers (m ³ /j)	2 916	2 967	3 141	3 320	3 251
Evolution annuelle	-	1,75%	5,85%	5,70%	-2,08%

Soit une évolution moyenne, sur 5 ans, de l'ordre de 2,8 %. En l'absence d'éléments précis sur l'évolution potentielle de la consommation sur la commune de Portes-Lès-Valence, il est retenu une valeur moyenne de l'ordre 2,8 %.

	2015	2020	2025	2030
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (m ³ /a)	1 211 000	1 380 000	1 573 000	1 793 000
Volumes journaliers (m ³ /j)	3 400	3 800	4 400	5 000

Tableau 7 : Bilan de l'évolution des consommations en tenant en compte de Portes- lès-Valence

	2015	2020	2025	2030
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (m ³ /an)	1 211 000	1 380 000	1 573 000	1 731 000
Bilan Syndicat	1 168 000	1 228 000	1 290 000	1 354 000
Total	2 378 000	2 559 000	2 754 000	2 965 000

3.1.5 Estimation des pertes en distribution

Pour estimer la demande en eau à l'échéance 2030, il est nécessaire de prendre en compte le rendement du réseau afin d'intégrer les pertes d'eau en distribution.

Entre 2010 et 2015, le réseau de la collectivité présentait un Indice Linéaire de Pertes (ILP) compris entre 3,7 et 2,4 m³/j/km, caractéristique d'un réseau moyen à bon état en zone semi-rurale, selon les valeurs de référence de l'Agence de l'Eau. En 2014, avec un ILP de 2,24 m³/j/km, le réseau pouvait être classé comme étant dans un bon état.

Afin de tenir compte d'un maintien des pertes en distribution, nous considérerons cet indice de perte constant de 2015 à 2030.

En absence de données sur les projets urbanistiques des communes adhérentes, Nous considérerons, en première approche, un maintien du linéaire actuel du réseau, soit 607 km.

Les pertes estimées sont donc les suivantes :

	2015	2020	2025	2030
Linéaire du réseau km	607	607	607	607
Indice de Pertes retenu (m³/j/km)	2,4	2,4	2,4	2,4
Volume de pertes en distribution (m³/j)	1 460	1 460	1 460	1 460
Volume de pertes en distribution (m³/an)	530 000	530 000	530 000	530 000

Le rendement correspondant à ces pertes est calculé dans le tableau ci-après.

	2015	2020	2025	2030
Volumes consommés (m³/an)	1 168 000	1 228 000	1 290 000	1 354 000
Volumes exportés (m³/an)	1 211 000	1 380 000	1 573 000	1 731 000
Volumes non comptabilisés (m³/an)	27 000	27 000	27 000	27 000
Volume de perte en distribution (m³/an)	530 000	530 000	530 000	530 000
Volumes à introduire dans le réseau (m³/an)	3 317 000	3 448 000	3 589 000	3 739 000
Rendement *	72,5%	75,0%	77,5%	80,0%

*Avec un rendement objectif *(0.5% par an) après travaux sur le réseau

3.1.6 Bilan de la demande future en eau

3.1.6.1 BESOINS FUTURS MOYENS

À partir des éléments et hypothèses présentés précédemment, la demande future en eau est estimée dans le tableau ci-après :

		2 015	2 020	2 025	2 030
Volumes consommés	Abonnés	8 800	9 400	9 900	10 400
	Consommation moyenne par usagers domestiques et assimilés (m ³ /an/abonné)	118	118	118	118
	Abonnés domestiques	1 038 000	1 098 000	1 160 000	1 224 000
	Gros consommateurs	130 000	130 000	130 000	130 000
	Total (m ³ /an)	1 168 000	1 228 000	1 290 000	1 354 000
Volumes exportés (m ³ /an)		1 211 000	1 380 000	1 573 000	1 731 000
Volumes non comptabilisés (m ³ /an)		27 000	27 000	27 000	27 000
Pertes en distribution (m ³ /an)		532 000	532 000	532 000	532 000
Volumes moyens à introduire dans le réseau (m ³ /an)		3 317 000	3 448 000	3 589 000	3 739 000
Volumes moyens à introduire dans le réseau (m ³ /j)		9 100	9 500	9 900	10 300

À l'horizon 2030, les besoins futurs moyens globaux seront de l'ordre de 10 300 m³/j.

3.1.6.2 BESOINS FUTURS EN POINTE

Le coefficient de pointe de production hebdomadaire des besoins en eau a été estimé à 1,5. Sur cette base les résultats obtenus sont les suivants :

	2 015	2 020	2 025	2 030
Volumes Moyens consommés (m ³ /j)	3200	3400	3600	3800
Volumes consommés en pointe journalière (m ³)	4800	5100	5400	5700
Volumes exportés	3400	3700	4100	4500
Volumes non comptabilisés (m ³ /an)	74	74	74	74
Pertes en distribution (m ³ /an)	1 500	1 500	1 500	1 500
Volume à introduire en pointe dans le réseau (m ³ /j)	13 400	13 700	14 000	14 400

À l'horizon 2030, les besoins journaliers futurs en pointe seront de l'ordre de 14 400 m³/j.

4 ADEQUATION RESSOURCE . DEMANDE

4.1 Capacités de production

La capacité de production est limitée à 17 100 m³/j, suite au prélèvement autorisé dans le cadre des arrêtés de DUP.

4.2 Situation actuelle

La comparaison de la demande actuelle en eau et de la capacité de production est synthétisée dans le tableau ci-après :

Capacité de Production (m3/j)	Demande actuelle		Bilan ressource/demande actuelle	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
17072	7 800	8 700	9 400	8 500

Ainsi, en situation actuelle, sur la base de l'autorisation de prélèvement, la ressource de la collectivité est suffisante pour satisfaire la demande en situation moyenne et en pointe.

4.3 Situation future

La comparaison de la demande future calculée à l'horizon 2030 et de la capacité de production est synthétisée dans le tableau ci-après.

Capacité de Production (m3/j)	Demande future		Bilan ressource/demande future	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
17072	10 300	14 400	6 900	2 700

En situation future 2030, le constat est proche de celui effectué en situation actuelle avec une capacité de production « administrative » suffisante en période moyenne et en pointe.

4.4 Conclusion

Sur la base des estimations de besoins futurs en eau, il apparaît que, d'un point de vue technique, les ouvrages de production du Syndicat sont suffisants pour assurer la demande en eau sur l'ensemble du Syndicat.

Cependant, il est à signaler :

- l'importance du captage de Tromparents qui représente 65 % du potentiel de la ressource disponible,
- la fragilité des sources de la Baume en période de sécheresse.

En cas de problème sur le captage de Tromparents (une pollution accidentelle la réduction de production serait de l'ordre de 11 000 m³/jour, ce qui conduirait à un déficit de l'ordre de :

Capacité de Production (m3/j)	Demande actuelle		Bilan ressource/demande actuelle	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
6 072	7 800	8 700	-1 500	-2 400

Capacité de Production (m3/j)	Demande future		Bilan ressource/demande future	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
6 072	10 300	14 400	-4 000	-8 200

Cela signifie que

- en situation actuelle, le Syndicat ne pourra pas assurer l'alimentation en eau de la commune de Portes-Lès-Valence.
- En situation future, le déficit impactera également les abonnés du Syndicat.

5 MODELISATION

Une modélisation hydraulique du réseau d'eau potable a été réalisée par le bureau d'étude EDACER sur EPANET.

Elle a en particulier permis :

- de vérifier la capacité des infrastructures pour assurer les besoins actuels et futurs,
- d'identifier les dysfonctionnements des réseaux en situation actuelle et future,
- d'étudier la vulnérabilité de l'alimentation en eau.

5.1 Adéquation de la capacité actuelle des réservoirs aux besoins futurs

L'étude de l'adéquation entre la capacité de stockage actuelle des réservoirs et les besoins en eau projetés en situation future, a mis en évidence un déficit de la réserve, déjà observé en situation actuelle.

Ouvrage	Capacité (m ³)	Réserve Incendie (m ³)	Volumes utiles (m ³)	Besoins journalier en situation actuelle (m ³)	Bilan / besoins actuels	Besoins journaliers en situation future (m ³)	Bilan / besoins Futurs
RÉSERVOIR CIMETIERE MONTMEYRAN	200	120	80	100	-20	151	-71
RÉSERVOIR GRESSE UPIE	300	120	180	0	180	0	180
RÉSERVOIR JUPE - MONTISOIN	300	120	180	1260	-1080	1415	-1235
RÉSERVOIR LA PUVA ETOILE	300	120	180	120	60	182	-2
RÉSERVOIR LADEVEAUX MONTMEYRAN	1000	120	880	1400	-520	1400	-520
RÉSERVOIR L'ALOUETTE - ETOILE	500	120	380	500	-120	562	-182
RÉSERVOIR LE PUIIS - BEAUMONT	800	120	680	1100	-420	1287	-607
RÉSERVOIR LE VILLAGE UPIE	70	-	70	30	40	30	40
RÉSERVOIR LES COMITES - LA BAUME	500	120	380	370	10	496	-116
RÉSERVOIR REBATIERES MONTELEGER	2500	120	2380	3120	-740	3593	-1213
Total	7070	1320	5750	8000	-2430	9116	-3366

Ce constat a conclu à la nécessité d'aménager un réservoir supplémentaire de 1 500 m³ afin d'utiliser la capacité résiduelle du forage de Jupe pour alimenter le Haut Service Ladevaux, en cas d'incident sur le pompage des Tromparents. Ce réservoir est en cours de construction.

5.2 Le réseau de distribution

La modélisation hydraulique n'a pas mis en évidence de dysfonctionnement majeur sur le réseau en situation future (absence de baisse de pression significative et de surtension).

5.3 Etude de la vulnérabilité de l'alimentation en eau

La modélisation avait aussi étudié les conséquences de la mise en défaut d'un point de production sur l'alimentation en eau potable.

Quatre scénarii furent étudiés :

- Scénario 1 : Conséquences d'un arrêt d'exploitation du pompage des Tromparents,
- Scénario 2 : Conséquences d'un arrêt d'exploitation des ressources gravitaire,
- Scénario 3 : Conséquences d'un arrêt d'exploitation des forages de Ladevaux,
- Scénario 4 : Conséquences d'un arrêt d'exploitation du forage de Jupe.

5.3.1 Scénario 1

L'arrêt d'exploitation du pompage des Tromparents entrainera la rupture de la continuité de service sur le Bas service, à savoir, les communes d'Etoile-sur-Rhône, Beauvallon et Portes-lès-Valence.

Cependant, l'interruption de l'alimentation en eau de Portes-lès-Valence, permet de satisfaire les autres communes du Bas service par transfert d'eau depuis le réservoir de Jupe vers celui des Rebatières.

5.3.2 Scénario 2

Les Conséquences d'un arrêt d'exploitation des ressources gravitaires portent exclusivement sur le « Très Haut Service Upie », mais le refoulement du haut Service Upie vers le réservoir des Comptes permet de répondre à cette situation.

5.3.3 Scénario 3

L'arrêt d'exploitation des forages de Ladevaux n'a pas de conséquences sur la continuité du service, puisque le pompage des Tromparents peut nettement satisfaire les besoins sur les différents services.

5.3.4 Scénario 4

L'arrêt d'exploitation du forage de Jupe n'a pas de conséquences sur la continuité du service, puisque le pompage des Tromparents associé au refoulement des Pierrages, et l'alimentation en eau depuis « le Haut service Ladevaux », permettent de répondre à l'ensemble des besoins sur les secteurs sollicitant habituellement ce forage.

5.3.5 Conclusion

Les différentes simulations hydrauliques ont mis en évidence le bon fonctionnement actuel du système d'alimentation en eau potable du Syndicat dans les situations de crises étudiées.

Cependant, la mise hors exploitation du pompage des Tromparents (scénario n°1) conduirait :

- à une situation critique sur **le secteur du bas service** dont l'alimentation ne pourrait être assurée par le forage de Jupe, que si la distribution vers Portes-lès-Valence est interrompue (alimentation de secours depuis la Ville de Valence).
- à une situation délicate sur le **haut service de Ladevaux** puisque le réservoir de Ladevaux est alimenté en plus du forage de Ladevaux par le pompage des Tromparents et les sources de la Baune Cornillane (en situation des hautes eaux). L'arrêt du pompage des Tromparents ne laisse présager, en période de basses eaux, aucune marge de manœuvre en cas d'incident ponctuel sur ce secteur (hausse des besoins, incendie, fuites...). Toutefois, une telle situation pourra être compensée par le maintien de la continuité du service grâce à l'alimentation en eau de secours depuis le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence à hauteur de 60 m³/h maximum.

6 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

6.1 Généralités

Les étapes précédentes de l'étude ont permis d'établir un bilan de l'état et du fonctionnement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable du Syndicat.

Ce paragraphe a pour but de déterminer et d'étudier les aménagements à réaliser ou à renforcer, afin de remédier aux anomalies recensées.

Au vue des problématiques identifiées sur le Syndicat, les propositions d'aménagement seront articulées autour des thèmes suivants :

- amélioration de la qualité de l'eau,
- sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- amélioration de la gestion du réseau,

Remarque : dans ce rapport, les solutions sont proposées dans un ordre facilitant leur compréhension. Cet ordre de présentation ne constitue pas une hiérarchisation des solutions proposées, cette dernière faisant l'objet d'un chapitre spécifique.

6.2 Amélioration de la qualité de l'eau

La ressource en eau étant globalement de bonne qualité, à l'exception de l'eau issue des forages profonds de Ladevaux (concentration en manganèse importante, notamment au forage n° 1), **un programme d'analyses, une fois par mois, a été mis en place.**

Les recherches de Chlorure de Vinyle Monomère dans l'eau, réalisée au cours de l'année 2014, n'ont pas révélées de non-conformité.

Enfin, aucune information sur le temps de séjour élevé dans le réseau, pouvant induire à une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau pour les usagers desservis en ces points, n'a été signalée.

6.3 Sécurisation de l'alimentation en eau potable

6.3.1 Rappel

Avec un débit horaire instantané de l'ordre de 540 m³/h (soit une production potentielle d'environ 11 000 m³/j), la capacité de production du puits des Tromparents représente 65 % de la ressource disponible.

Cependant, cet ouvrage qui est recensé comme captage prioritaire, sollicite un aquifère qui est naturellement peu protégé et son environnement proche est source de pollution potentielle (secteur très urbanisé difficilement « protégéable »), ce qui rend la production de ce captage vulnérable.

Compte tenu de cette vulnérabilité et de l'importance de la population desservie, une sécurisation de l'approvisionnement en eau du Syndicat apparaît nécessaire.

6.3.2 Réalisation d'un nouveau captage

Afin d'améliorer la sécurisation de la production en eau potable, la création d'un captage supplémentaire sollicitant le même aquifère, mais en amont de la zone urbanisée, peut donc être envisagée.

Il est donc proposé la réalisation d'un deuxième ouvrage de captage qui permettra, en cas de pollution de la nappe, de disposer d'un point de production alternatif, si l'arrêt d'un des pompes des Trompents est nécessaire.

6.3.2.1 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

Les études et aménagements nécessaires pour la création d'un nouveau captage consistent en la réalisation des investigations hydrogéologiques pour capter l'aquifère sollicité par les pompes des Trompents sur les secteurs situés plus en amont de la zone urbanisable et donc moins vulnérable.

Ces investigations pourront intégrer, dans un premier temps, une reprise des études précédentes et, si nécessaire, une modélisation de la nappe, des prospections géophysiques, afin de préciser l'emplacement du nouvel ouvrage.

Dans un second temps, des sondages de reconnaissance, forage d'exploitation, essai de pompage et étude de la vulnérabilité pourront compléter la démarche précédente.

Le nouvel ouvrage devra avoir une profondeur de l'ordre de 20 m de profondeur par rapport au sol, présenter une capacité de production au moins égale à la capacité actuellement utilisée au niveau du captage existant ou au minimum 350 m³/h.

Dans un troisième temps, l'équipement du nouveau puits et son raccordement au réseau. En absence de données précises sur le lieu d'emplacement et le nombre de pompes à mettre en place, il est estimé un coût global pour un nouveau puits équipé de 2 pompes d'un débit de 350 à 380 m³/h pour une HMT de l'ordre de 150 mCE.

6.3.2.2 COUT ESTIMATIF DES AMENAGEMENTS

En raison de l'étendue de la zone potentielle d'emplacement du nouveau captage, il est très difficile d'estimer les coûts de réalisation de l'ouvrage, son équipement, et les conditions de connexion avec le réseau en place.

Aménagements	Coûts estimés (en ÖHT)
Réalisation d'une étude hydrogéologique préalable	50 000
Réalisation et équipement d'un nouveau puits (380 m ³ /h / 150 m HMT)	500 000
Raccordement du nouveau puits dans la limite de 250 m	50 000
Total	600 000

6.3.2.3 AVANTAGES / INCONVENIENTS DES AMENAGEMENTS

Les aménagements proposés dans le cadre de cette solution présentent, sur le plan technique, les principaux avantages et inconvénients suivants :

- Avantages / Intérêt de la solution :
 - Sécurisation de la ressource,

- Productivité importante de l'aquifère,
- Inconvénients / Contraintes :
 - Faisabilité à valider préalablement par une étude hydrogéologique (implantation, protection),
 - De nouveaux périmètres de protection qui empièteront davantage sur le territoire communal,
 - Faible diversification de la ressource car le captage est dans le même aquifère.

6.3.3 Création d'une interconnexion de secours avec la ressource d'une collectivité voisine

6.3.3.1 PRINCIPE

Outre la création d'un nouvel ouvrage en amont de la zone de captage actuelle, une autre solution de diversification de l'approvisionnement en eau est la réalisation d'une interconnexion avec une collectivité disposant d'une ressource suffisamment abondante.

6.3.3.2 INTERCONNEXIONS

Les scénarii étudiés, dans le cadre de la modélisation réalisée par EDACERE, ont mis en évidence le bon fonctionnement actuel du système d'alimentation en eau potable du Syndicat dans les situations de crises étudiées.

Les interconnexions existantes, à savoir :

- L'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence, à hauteur de 60 m³/h maximum, qui permet une alimentation de secours sur le **haut service Ladevaux**.
- **Une interconnexion avec les Communes de Livron et Montvendre.**

Ne sont là, que pour satisfaire les besoins de certains secteurs en cas d'incident.

Un schéma départemental d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation et pourra préconiser des interconnexions éventuelles avec les collectivités voisines.

6.4 Amélioration des performances du réseau de distribution

6.4.1 Rappel

Le rendement est d'environ 71.4 % en 2014. Bien qu'il ait progressé au cours des dernières années, il demeure inférieur à la valeur limite de 72.5 % fixée par l'article L 2224-7-1 du CGCT et le décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

Par ailleurs, les suivis des débits nocturnes, réalisés en janvier 2015, mettent en évidence que l'indice linéaire de pertes de certains secteurs est supérieur à l'objectif global de 3 m³/j/km.

Un effort significatif doit donc être fait pour réduire les pertes, en particulier au niveau du réseau comportant des canalisations en PVCC et PVCM posées dans les années 1970.

Outre une approche préventive et globale passant par le renouvellement des canalisations et des branchements, une approche curative basée sur la détection et la réparation précoce des fuites peut être aussi menée.

6.4.2 Amélioration des moyens de suivi du réseau (approche curative)

6.4.2.1 PRINCIPE

La réduction des pertes en distribution peut être favorisée par l'amélioration des moyens de suivi du réseau qui permettront de quantifier et de localiser rapidement les fuites sur le réseau.

Les moyens de suivi à mettre en place sont de différentes natures :

- développement de la sectorisation du réseau,
- mise en place de mesures de débit en continu pour chaque secteur de réseau,
- mise en place d'équipements de prélocalisation des fuites dans les secteurs sensibles,

6.4.2.2 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

a. Développement de la sectorisation du réseau

Le Syndicat dispose déjà d'un plan de sectorisation du réseau avec 22 ilots, mais sa précision est faible au niveau de certains secteurs, qui ont des linéaires assez élevés et un nombre élevé d'entrées - sorties.

Il est donc proposé de parfaire le plan de sectorisation en réalisant des découpages des grands ilots en plusieurs secteurs permettant de réduire le nombre d'entrée-sortie, et donc un suivi détaillé des débits mis en distribution dans des secteurs de distribution homogènes.

Les ilots concernés par ces découpages sont les suivants :

- Ilot n° 1 - ce secteur pourra être découpé en deux secteurs,
- Ilot n° 2 - ce secteur pourra être découpé en 3 ou 4 ilots,
- Ilot n° 3 - ce secteur pourra être découpé en 2 ou 3 ilots,
- Ilot n° 8 - ce secteur pourra être découpé en 3 ou 4 ilots,
- Ilot n° 9 - ce secteur pourra être découpé en 2 ilots.

Globalement, le réaménagement de la sectorisation permanente du réseau nécessite :

- la mise en place de 14 nouveaux points de comptage,
- La fermeture de 4 vannes existantes (2 au niveau des ilots 3, et 2 au niveau de l'ilot n°9).

La mise en place des points de comptage implique :

- La création d'un regard ou d'une chambre,
- La mise en place de la robinetterie associée (vannes, réductions, filtres),
- La mise en place d'un équipement de télésurveillance et son raccordement au comptage,
- le raccordement de l'équipement de télésurveillance au réseau électrique et au réseau téléphonique.

La sécurité d'alimentation en eau avec cette nouvelle sectorisation devra être validée en réalisant des simulations en période de pointe de consommation avec le modèle calé.

b. Mise en place d'équipements de pré-localisation des fuites dans les secteurs sensibles

Afin de localiser rapidement les fuites après leur apparition, un système de pré-localisation peut être mis en place parallèlement à la sectorisation permanente, notamment sur les secteurs les plus fuyards.

Ce matériel de veille permet de suivre à tout instant l'apparition de fuites sur le secteur ciblé et de réaliser une première identification des canalisations concernées.

La pré-localisation repose sur la pose de capteurs sur des bouches à clés définies et espacées jusqu'à 200 m pour des conduites en fonte. Le enregistrement par chaque capteur du niveau de bruit nocturne minimum permet de pré-localiser la présence de fuites sur les tronçons proches des capteurs.

Les fuites localisées sont ensuite confirmées et localisées avec précision par une corrélation acoustique ou une écoute au sol.

La pré-localisation peut être réalisée :

- en continu sur un secteur grâce à l'emploi de capteurs positionnés à poste fixe et communicants par radio ou GSM avec un poste central.
- en mode « piéton », c'est-à-dire que les enregistrements des pré-localisateurs sont relevés périodiquement (1 à 2 fois par semaine par exemple) à l'aide d'un terminal radio (le « patrouilleur »). La relève peut se faire très rapidement, simplement en circulant en véhicule à proximité des pré-localisateurs.

Ce procédé peut constituer une alternative relativement intéressante, puisque ce mode de suivi permet de déterminer les tronçons fuyards, sans réaliser de sectorisation nocturne. Cependant, utilisée seule, cette méthode fonctionne en « aveugle », sans moyen véritable de contrôle ni de quantification des tronçons fuyards, et des gains précis apportés par les réparations. C'est pourquoi cette méthode doit être couplée à un suivi des volumes minimums de nuit mis en distribution, par télésurveillance.

Les capteurs permettront de réaliser une veille permanente et fine des tronçons fuyards. Ainsi, en fonction du nombre de pré-localisateurs et de la stratégie choisie, cette technique sera utilisée en complément ou en substitution aux sectorisations nocturnes.

La société VEOLIA procède à des recherches régulières de fuites dans les secteurs réputés fuyards avec des pré-localisateurs non permanents.

c. Mise en place d'outils de suivi de l'état et de gestion du patrimoine

Au-delà de l'instrumentation du réseau (mesures de débits et éventuellement la **pré-localisation de fuites**), les résultats des actions purement curatives (débits de fuites, réparations) doivent être consolidés dans un outil de gestion patrimonial afin d'orienter les actions préventives telles que le renouvellement des canalisations.

L'exploitant VEOLIA dispose déjà d'outils essentiels à la mise en place d'une gestion patrimoniale du réseau (plan complet des réseaux qui est régulièrement tenu à jour sous forme d'un Système d'Information Géographique (SIG))

VEOLIA tient également à jour une liste des interventions de toutes natures menées sur le réseau.

Afin de compléter ces premiers éléments, il conviendrait de mettre en place :

- L'établissement systématique d'une fiche de recueil d'informations pour toute intervention curative menée sur le réseau afin d'enrichir la base de données. Cette fiche devra préciser la nature de l'incident, sa localisation précise, l'état de la canalisation ou du branchement réparé (état de corrosion, d'encrassement, épaisseur résiduelle, etc.), le type de réparation effectuée, la nature du sol et la présence d'autres réseaux, la cause supposée de l'incident. Elle comprendra des photographies et des schémas descriptifs de l'état interne des conduites.

Elle pourra être également établie pour toute autre raison d'ouverture de tranchées permettant d'accéder et d'observer l'état des canalisations (renouvellement de conduites ou de branchement, travaux neufs).

- Un report systématique des casses et réparations de fuites dans le SIG du réseau, afin d'archiver leur localisation précise et la canalisation touchée. Les éléments de la fiche de recueil d'informations sur les interventions (description de leur nature, du contexte et de l'état des canalisations observées) ou la fiche elle-même seront intégrés à la base de données du SIG.

Ces actions permettront la création et enrichissement permanent d'une base de données relative à l'état des conduites (recensement des réparations suite à des casses, recherche de fuites), couplée aux caractéristiques du réseau, avec report dans le SIG.

Couplée avec une mise à jour permanente des plans du réseau, elle permettra, par la suite, une analyse descriptive des incidents par nature de conduites, sur la base de critères pertinents, et l'identification des conduites à risque à renouveler en priorité.

6.4.2.3 COÛTS ESTIMATIF DES AMÉNAGEMENTS

Secteurs	Aménagements	Coûts estimés (en ÖHT)
Ilot 1	Mise en place d'un compteur DN 100 Route de Valence	11 000
Ilot 2	Mise en place : - d'un compteur DN 100 Route de Chabeuil - d'un compteur DN 100 Chemin des Mottes	11 000 11 000
Ilot 3	Mise en place : - d'un compteur DN 100 au niveau des Dorelons - d'un compteur DN 100 au niveau des Galants - d'un compteur DN 100 au niveau de La Paillette - d'un compteur DN 100 au niveau du Grand Près - d'un compteur DN 100 au niveau de Chaberte	11 000 11 000 11 000 11 000 11 000
Ilot 8	Mise en place : - d'un compteur DN 100 au niveau de Chapoullier - d'un compteur DN 100 au niveau de Sabatière - d'un compteur DN 150 au niveau du Village de Montoisson	11 000 11 000 11 000
Ilot 9	Mise en place : - d'un compteur DN 100 au niveau de Pégase - d'un compteur DN 100 au niveau du Colombier - d'un compteur DN 150 au niveau des Plots	11 000 11 000 11 000
	Total	154 000

6.4.2.4 AVANTAGES / INCONVENIENTS DES AMÉNAGEMENTS

Les aménagements proposés, dans le cadre de cette solution, présentent sur le plan technique les principaux avantages et inconvénients suivants :

- Avantages / Intérêt de la solution :
 - Suivi permanent et détaillé des débits mis en distribution dans des secteurs définis de distribution et homogènes,
 - Détection précoce des augmentations des fuites sur un secteur,
 - Localisation permanente des fuites et facilitée pour déclencher leur réparation,
 - Possibilité de déploiement progressif des pré-localisateurs,
 - Amélioration de la connaissance du patrimoine réseau permettant à terme la collaboration de travaux de renouvellement plus efficaces.

- Inconvénients / Contraintes :
 - Perte de précision sur les débits introduits, pouvant être induite par le maintien de plusieurs points d'alimentation pour certains secteurs.

Figure 17 : Ilotage proposé

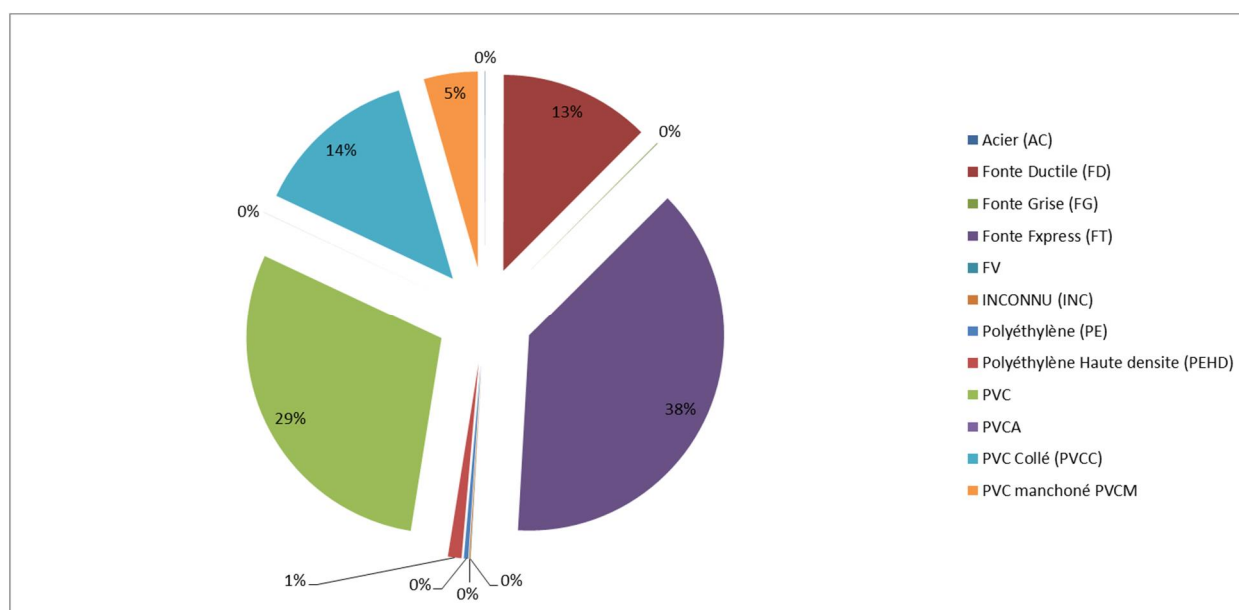


6.4.3 Proposition de aménagements pour l'amélioration de la performance du réseau d'eau potable

6.4.3.1 RAPPEL

Le réseau A.E.P du Syndicat est composé de 20 % (environ 95 km) de canalisations en PVCC et PVCM posées dans les années 1970.

Figure 18 : Répartition du linéaire par type de matériau (Sce. VEOLIA)



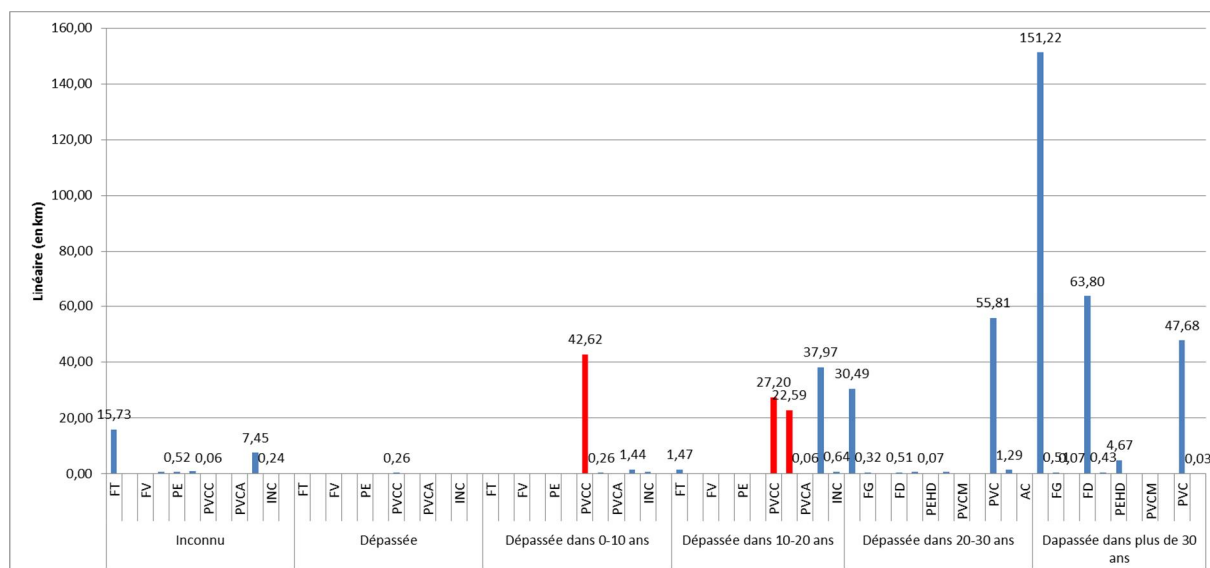
Ces matériaux sont considérés comme des matériaux à problèmes, à cause de la mauvaise qualité des joints collés. **Au niveau du Syndicat, ils sont le siège de fuites et de casses récurrentes, et donc du mauvais IPL sur certains secteurs.**

De plus, elles sont susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère (CVM) résiduel qui risque de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine.

Enfin, ces réseaux arrivent globalement à un âge qui devrait entraîner un accroissement du nombre de réparations. En effet, l'analyse des années de pose selon l'inventaire de Cador (le renouvellement du patrimoine en conduites d'eau potable en France, J.M. Cador, 2002), montre que **la durée de vie des canalisations** en PVCC et PVCM recensées sur le Syndicat sera dépassée dans les 10 ans à venir pour au moins 45 km du linéaire. Si leur renouvellement n'est pas programmé, le risque d'arriver à une vétusté et une déficience généralisée du réseau deviendra élevé à l'horizon d'une cinquantaine d'années, (Cf. figure ci-dessous).

Deux approches peuvent être envisagées :

- une approche basée sur la durée de vie théorique des conduites,
- une approche basée sur l'élaboration d'un plan de renouvellement préventif des canalisations.

Figure 19 : Durée de vie des canalisations

6.4.3.2 APPROCHE BASEE SUR LA DUREE DE VIE THEORIQUE DES CONDUITES

Le taux de renouvellement moyen des réseaux était de l'ordre de 1,3 % entre 2012 et 2014.

Une approche simpliste pourrait être de se baser sur la durée de vie annoncée des matériaux utilisés, c'est-à-dire sur la durée pendant laquelle elles sont en mesure d'assurer leur rôle de manière fiable.

En prenant l'hypothèse d'un coût moyen de patrimoine de 150 " à 200 " par mètre linéaire, nous aboutissons à une valeur patrimoniale à l'état neuf en adéquation avec les règles de l'art de l'ordre de 78 000 000 " à 104 000 000 ", soit environ 30 " à 40 " par mètre cube d'eau distribué annuellement par le réseau (à savoir 2 686 635 m³ en 2014).

L'approche très simpliste consiste à considérer un renouvellement en fonction des échéances 10 ans, 20 ans et 30 ans.

Priorité	Durée de vie des canalisations	Linéaire (km)	Coût à 150 €/ml	Impact €/m3	Coût à 200 €/ml	Impact €/m3
1	Inconnu	26	3 839 000	1	5 118 000	2
	Dépassée dans 0-10 ans	45	6 752 000	3	9 002 000	3
2	Dépassée dans 10-20 ans	90	13 490 000	5	17 987 000	7
3	Dépassée dans 20-30 ans	90	13 499 000	5	17 998 000	7
TOTAL		251	37 580 000	14	50 105 000	19
Renouvellement annuel		8,4	1 253 000	0,46	1 671 000	0,62

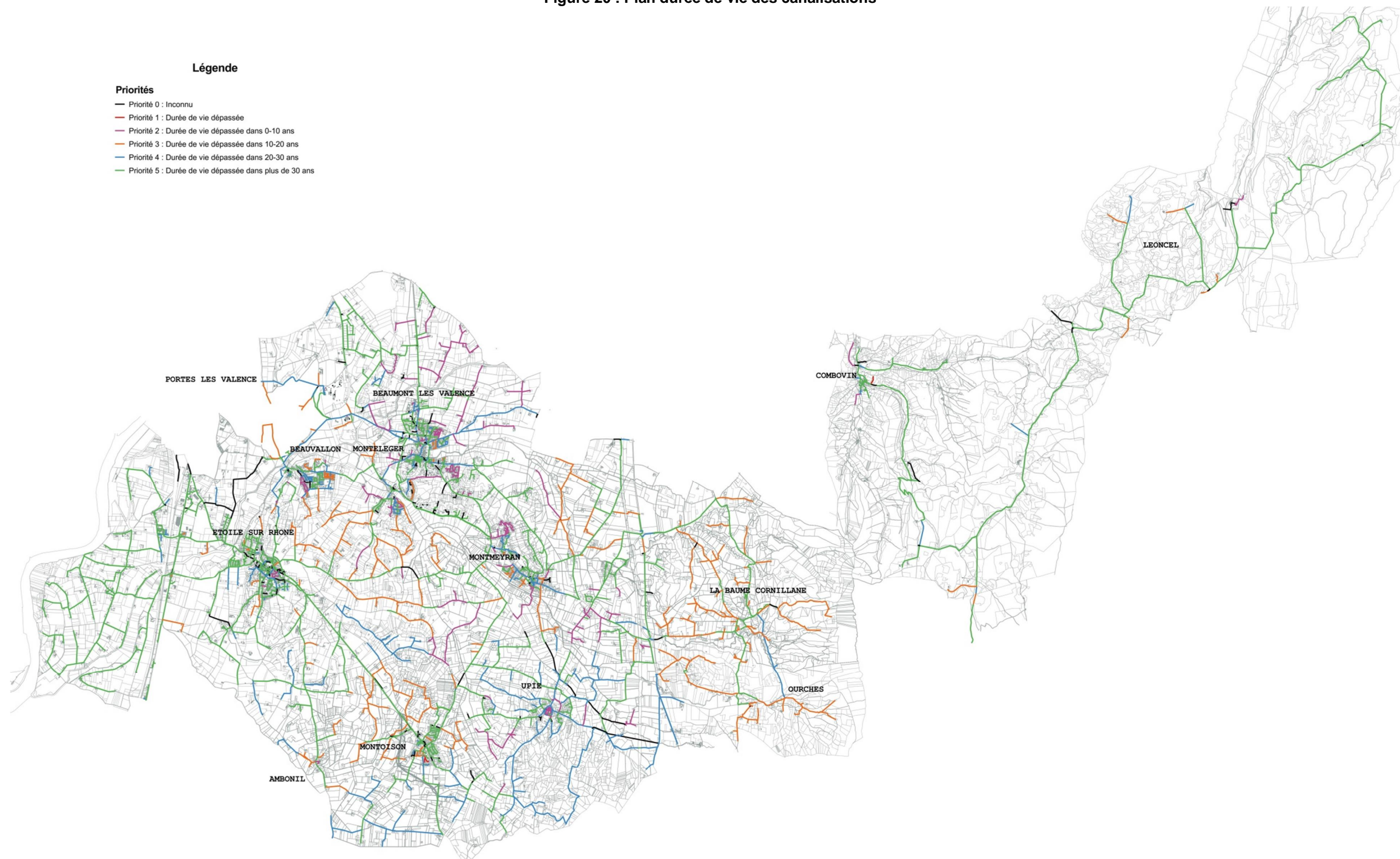
Ce qui laisse entendre que environ 8.4 km (1.6 %) du réseau doit être renouvelé chaque année, donnant un volume moyen de travaux de l'ordre de 1 253 000 " à 1 671 000 annuel pour le seul renouvellement du réseau de conduites d'eau, soit environ 0.46 " et 0.62 " par mètre cube d'eau distribuée.

Il est à signaler :

- qu'il ne s'agit que d'ordres de grandeurs, car la durée de vie est variable selon la nature des canalisations (matériau, diamètre), les conditions de pose (qualité de la mise en œuvre) et les contraintes appliquées (pression, vitesse, phénomènes transitoires, nature du sol, etc.),

- que ces ordres de grandeurs ne pourront se raffiner qu'avec la réalisation d'une étude patrimoniale qui permet une programmation ciblée sur les conduites prioritaires, afin de maintenir le réseau dans un état performant à un budget adapté à la capacité financière de la commune.

Figure 20 : Plan durée de vie des canalisations



6.4.3.3 APPROCHE BASEE SUR PLUSIEURS CRITERES

La politique d'amélioration de la performance du réseau des canalisations peut s'appuyer sur **plusieurs critères** afin d'atteindre un optimum du rapport Efficacité (réduction des pertes, augmentation de la fiabilité du réseau) sur montant investi.

a. CRITERES

Les critères devant être pris en compte pour guider le choix des conduites à renouveler peuvent être :

Type de critère	Critères possibles
Nature des canalisations	Matériau utilisé, nature des joints
Etat réel des canalisations	Corrosion, incrustations, épaisseur résiduelle
Performances des canalisations	Indice linéaire de pertes, débit de fuites d'un secteur
Fiabilité constatée des canalisations	Nombres d'interventions, de réparations
Environnement des canalisations	Nature du terrain, présence de courants vagabonds, profondeur de pose, trafic routier
Contraintes de fonctionnement	Pression appliquée, variations de pression, vitesse de l'eau
Criticité des canalisations	Rôle stratégique dans le fonctionnement du service, usagers sensibles desservis
Contraintes d'exploitation	Accessibilité difficile, implantation en terrain privé
Travaux d'aménagement du réseau AEP	Besoin de renforcement
Opportunités de travaux	Travaux de voirie, travaux pour d'autres réseaux, dévoiement nécessaire

Actuellement, la base de données regroupant ce type d'informations pour le réseau est assez restreinte, notamment celle concernant l'état réel des canalisations.

Il apparaît donc nécessaire, dans un premier temps, de pallier à cette lacune en mettant en place les outils et procédures permettant au Syndicat de constituer progressivement une base de données complète décrivant l'état de ses infrastructures de distribution d'eau potable. Une partie des données est toutefois déjà disponible.

Le tableau suivant présente un bilan des informations disponibles sur la base de données fournies par le Fermier.

Type de critère	Critères disponibles
Nature des canalisations	Le matériau utilisé est connu pour 95% du linéaire
Etat réel des canalisations	Non disponibles (Corrosion, incrustations, épaisseur résiduelle)
Performances des canalisations	Les indices linéaires de pertes et les débits de fuites sont connus par secteur
Fiabilité constatée des canalisations	L'historique des réparations est incomplet (1 an seulement)
Environnement des canalisations	Non disponible (Nature du terrain, présence de courants vagabonds, profondeur de pose, trafic routier)
Contraintes de fonctionnement	Non disponibles
Criticité des canalisations	Non disponibles
Contraintes d'exploitation	Les canalisations présentant une accessibilité difficile, notamment dans le cas d'implantations en terrains privés ont été identifiées.
Travaux d'aménagement du réseau AEP	Non disponible
Opportunités de travaux	Les projets de travaux au niveau de la voirie et les travaux projetés pour d'autres réseaux ont été identifiés.

b. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

A partir des informations disponibles, les valeurs suivantes ont été retenues pour les différents critères afin de caractériser les canalisations à renouveler en priorité :

Type de critère	Critères retenus
Nature des canalisations	Matériaux à risque retenus : PVCC, PVCM et Fonte grise (Matériau Fonte assimilé à Fonte grise)
Etat réel des canalisations	Non disponible
Performances des canalisations	Secteurs avec des indices de perte > à 3 à savoir secteur 1,2,4,8,10, 11,13,14 et 16
Fiabilité constatée des canalisations	En l'absence d'un historique suffisant des réparations, un critère de fragilité indiquée par l'exploitant a été utilisé.
Environnement des canalisations	Non disponible
Contraintes de fonctionnement	Pression appliquée supérieure à 7 bars.
Criticité des canalisations	Non disponible
Contraintes d'exploitation	Canalisations situées en terrain privé et difficile d'accès d'après l'exploitant
Travaux d'aménagement du réseau AEP	Non disponible
Opportunités de travaux	Travaux de voirie projetés

Les critères ont été appliqués aux canalisations en matériau à risque (PVCC, PVCM et fonte) situées dans les secteurs présentant de fortes pertes, ainsi qu'à celles répondant au moins à deux des critères principaux suivants : canalisations fragiles, canalisations en terrain privé, canalisations stratégiques.

Pour chaque canalisation et chaque critère, il a été retenu une note :

- 0, 1, 2 ou 3 pour le critère « Performances des canalisations » afin de tenir compte du niveau de pertes du secteur considéré (0 pour $IPL < 3$, 1 entre 3 et 5, 2 entre 5 et 8, 3 pour $IPL > 8$).
- 0, 1, 2, 3 ou 4 pour le critère «Etat réel des canalisations» afin de tenir compte du niveau de la durée de vie (3 pour une durée de vie inconnue ou durée de vie dépassée, 2 pour une durée de restante entre 0 et 10, 1 pour une durée de vie restante entre 10 et 20).
- 0, 1, 2 ou 3 pour le critère «Fragilité» (afin de tenir compte de la fragilité indiquée par le fermier fuites très fréquentes 3, fréquentes 2, peu fréquentes 1 et 0 pour pas d'information).
- 0 ou 1 pour les autres critères (priorité privée, canalisation stratégique).

Une note globale correspondant à la somme des notes par critère a été calculée pour chaque canalisation.

Une priorité de renouvellement entre 1 (= Renouvellement prioritaire) à 5 (= Renouvellement à différer) a ensuite été définie selon la note globale obtenue.

Les tableaux ci-après présentent les priorités de renouvellement déterminées à partir des critères ci-dessus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)

Schéma directeur d'eau potable

PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions

Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 46(60)

Données générales						Critères						Synthèse	
						Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation		
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé	Note globale	Priorité de renouvellement
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.R. de Gaillard	PVCC	77,46	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.R. de Gaillard	PVCC	477,98	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à	PVCC	377,17	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	REBOULET (Lieu-dit)	PVCC	116,24	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à	PVCC	364,04	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	REBOULET (Lieu-dit)	PVCC	298,34	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à	PVCC	155,88	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Chemin des)	PVCC	195,38	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Chemin des)	PVCC	96,63	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Chemin des)	PVCC	69,53	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Chemin des)	PVCC	335,95	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Chemin des)	PVCC	75,43	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	PVCC	249,16	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	PVCC	92,43	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	PVCC	189,4	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	PVCC	171,24	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Cor	PVCC	30,37	Plaine de Clairac	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	PVCC	36,8	Plaine de Clairac	1	2	2	3		1	9	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°1 de Beaumont les Valence à	PVCC	745,19	Moyen Service Beaumont	1	2	2	3			8	1
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	824,5	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	397,61	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	115,38	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	324,87	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Cor	PVCC	375,41	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Cor	PVCC	261,06	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MORNAS (Lieu-dit)	PVCC	194,96	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MORNAS (Lieu-dit)	PVCC	349,39	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	95,72	Moyen Service Beaumont	1	2	2	2			7	2
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	FOULON (Lieu dit Le)	PVCC	421,02	Moyen Service Beaumont	1	2	2	1			6	3
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	PRANEUF (Lieu-dit)	PVCC	154,16	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	114,01	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	32,34	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	VERCORS (Rue du Maquis du)	PVCC	122,59	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	VERCORS (Rue du Maquis du)	PVCC	97,64	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	VERCORS (Rue du Maquis du)	PVCC	30,82	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MALOSSANE ODETTE (Rue)	PVCC	86,8	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MALOSSANE ODETTE (Rue)	PVCC	67,85	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	BENOIT (Lotissement)	PVCC	56,74	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	11 NOVEMBRE 1918 (Rue du)	PVCC	132,97	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. N°7 dit de Verchère	PVCC	249,26	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. N°7 dit de Verchère	PVCC	22,05	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	OCHES (Chemin des)	PVCC	112,59	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	OCHES (Chemin des)	PVCC	30,76	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	OCHES (Chemin des)	PVCC	77,07	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. N°7 dit de Verchère	PVCC	78,84	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. N°7 dit de Verchère	PVCC	114,18	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. N°9 (par Layes)	PVCC	260,93	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°9 de Beaumont les Valence à	PVCC	866,02	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHANCEUR (Chemin de)	PVCC	374,75	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MORLETTES (Allée des)	PVCC	92,51	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	VALENCE (Route de)	PVCC	76,63	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LABORIE (Lieu-dit)	PVCC	354,38	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.R. de Gaillard	PVCC	43,84	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à	PVCC	157,75	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à	PVCC	42,13	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à	PVCC	6,5	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	COLOMBIER (Lieu-dit Le)	PVCC	7,41	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	C.V.O. N°5 de Beaumont les Valence à	PVCC	243,83	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	C.V.O. N°5 de Beaumont les Valence à	PVCC	253,17	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	BREZIDE (Lieu-dit)	PVCC	422,66	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	PEGARD (Lotissement)	PVCC	114,06	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	QUARTS (Lieu-dit Les)	PVCC	290,73	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHAMBARDY (Lieu-dit)	PVCC	463,75	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHAMBARDY (Lieu-dit)	PVCC	159,36	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CROS (Lieu dit Les)	PVCC	390,8	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Cor	PVCC	9,28	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	C.R. de Jeanne Blonde	PVCC	650,54	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Cor	PVCC	4,72	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Cor	PVCC	20,31	Plaine de Clairac	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MONTMEYRAN (Route de)	PVCC	141,04	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0		1	5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MALOSSANE ODETTE (Rue)	PVCC	93,57	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CANTONS (Lotissement Les)	PVCC	48,7	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CANTONS (Lotissement Les)	PVCC	18,59	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MOTTES (Lieu-dit Les)	PVCC	8,64	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	FAURES (RUE DES)	PVCC	7,42	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	PVCC	17,13	Moyen Service Beaumont	1	2	2	0			5	4
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	FAURES (Lieu-dit Les)	PVCC	91,48	Moyen Service Beaumont	1	0	2	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	80	NOYER JEAN (Rue)	PVCC	134,99	Moyen Service Beaumont	1	0	2	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHATONS (Lotissement Les)	PVCC	127,04	Moyen Service Beaumont	1	1	2	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	GRANGES (Lieu-dit Les)	PVCC	268,61	Moyen Service Beaumont	1	1	2	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LE GOURS DE L'OLIVE (Lotissement)	PVCC	59,82	Moyen Service Beaumont	1	1	2	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	LE GOURS DE L'OLIVE (Lotissement)	PVCC	33,26	Moyen Service Beaumont	1	1	2	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHATENET (Chemin de)	PVCC	56	Plaine de Clairac	1	0	2	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHATENET (Chemin de)	PVCC	105,98	Plaine de Clairac	1	0	2	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHATENET (Chemin de)	PVCC	123,54	Plaine de Clairac	1	0	2	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	CHATENET (Chemin de)	PVCC	88,47	Plaine de Clairac	1	0	2	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	MONTMEYRAN (Route de)	PVCC	90,81	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	PEGASE (Lotissement)	PVCC	44,14	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	PEGARD (Lotissement)	PVCC	144,57	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	PEGARD (Lotissement)	PVCC	168,32	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	PEGASE (Lotissement)	PVCC	45,31	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	PEGASE (Lotissement)	PVCC	46,64	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	PEGASE (Lotissement)	PVCC	55,51	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	PEGASE (Lotissement)	PVCC	53,44	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	PEGASE (Lotissement)	PVCC	22,16	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	PEGARD (Lotissement)	PVCC	190,25	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	PEGARD (Lotissement)	PVCC	47,94	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	ORION (Lieu-dit)	PVCC	67,47	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	ORION (Lieu-dit)	PVCC	47,42	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	ORION (Lieu-dit)	PVCC	53,95	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	80	PEGARD (Lotissement)	PVCC	278,93	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0		1	4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	100	CHATENET (Chemin de)	PVCC	143,04	Plaine de Clairac	1	0	2	0			3	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	ARPE (Lieu-dit L')	PVCC	74,7	Moyen Service Beaumont	1	1	2	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	125	COURBIS (Rue Emile)	PVCC	100,98	Reseau Monteleger	1	1	2	0			4	5
BEAUMONT-LES-VALENCE	63	OISEAUX (Impasse des)	PVCC	34,66	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0			3	5

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 47(60)

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
BEAUVALLON	125	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	55,3	Reseau Beauvallon	1	2	2	3	1		9	1
BEAUVALLON	125	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	57,24	Reseau Beauvallon	1	2	2	3	1		9	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	75,14	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	60,54	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	58,74	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	54,11	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	17,37	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	60,62	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	159,3	Reseau Beauvallon	1	2	2	3			8	1
BEAUVALLON	63	VC 14	PVCC	166,51	Reseau Haut Beauvallon 10	1	1	3	0			5	4
BEAUVALLON	125	VC 4	PVCC	6,52	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	125	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	70,6	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	125	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	26,85	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	125	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	26,3	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	CHATEAU (Lieu-dit Le)	PVCC	179,49	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	BOSQUET (Lotissement Le)	PVCC	44,09	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	VC 4	PVCC	30,23	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	VC 4	PVCC	60,98	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	VC 4	PVCC	16,94	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	VC 4	PVCC	33,35	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	39,48	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	28,39	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	40,46	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	53,8	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	PVCC	30,17	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	CHATEAU (Lieu-dit Le)	PVCC	31,72	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	PATIOS (Lotissement Les)	PVCC	40,96	Reseau Beauvallon	1	2	2	0			5	4
BEAUVALLON	63	RD 269	PVCC	161,99	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	63	RD 269	PVCC	26,47	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	63	RD 269	PVCC	52,74	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	63	RD 269	PVCC	135,23	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	63	Paillassé à Romans (vc de la)	PVCC	225,11	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	150	CD n111	PVCC	572,92	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0	1		4	5
BEAUVALLON	80	VALLAS (Lieu dit)	PVCC	214,81	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	80	VALLAS (Lieu dit)	PVCC	630,34	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5
BEAUVALLON	80	VALLAS (Lieu dit)	PVCC	5,39	Beauvallon Surpresse	1	1	1	0			3	5

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
ETOILE-SUR-RHONE	63	RAYANNE (Impasse)	PVCC	122,28	La Puya	1	4	2	2			9	1
ETOILE-SUR-RHONE	125	LARZAILLER (Chemin de)	PVCC	20,91	Moyen Service de l'Alouet	1	2	3	2	1		9	1
ETOILE-SUR-RHONE	63	BRETONNES-OUEST (lieu dit LES)	PVCC	362,44	Moyen Service de l'Alouet	1	2	3	2			8	1
ETOILE-SUR-RHONE	100	LARZAILLER (Chemin de)	PVCC	277,43	Moyen Service de l'Alouet	1	2	3	3			9	1
ETOILE-SUR-RHONE	63	PEGASE (Allée)	PVCC	48	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	CASSIOPEE (Allée)	PVCC	125,16	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	PEGASE (Allée)	PVCC	72,71	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	VEGA (Allée)	PVCC	22,98	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	VEGA (Allée)	PVCC	65,84	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	PEGASE (Allée)	PVCC	47,2	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	PEGASE (Allée)	PVCC	36,21	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	PAVILLON (Chemin du)	PVCC	239,92	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	VENTECUL (Rue)	PVCC	142,94	Moyen Service de l'Alouet	1	1	3	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	MAGNANERIE (Allée de La)	PVCC	126,02	La Puya	1	2	2	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	100	C.V.O. N°6 (d'Etoile à La Paillassé)	PVCC	212,87	Haut Service Montoisson	1	2	2	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	CHABRETTES (lieu dit LES)	PVCC	84,9	Haut Service Montoisson	1	2	2	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	FONTGIRARD (lieu dit)	PVCC	158,01	Haut Service Montoisson	1	2	2	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	ARCE (lieux dits)	PVCC	298,01	Haut Service Montoisson	1	2	2	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	C.V.O. N°6 (d'Etoile à La Paillassé)	PVCC	189,83	Haut Service Montoisson	1	2	2	0			5	4
ETOILE-SUR-RHONE	63	PEROTON (Lieu dit)	PVCC	193,94	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
ETOILE-SUR-RHONE	63	CHAUX (lieu dit LES)	PVCC	706,39	Plaine d'Etoile	1	2	0	0			3	5
ETOILE-SUR-RHONE	63	MARE (Lieu dit LA)	PVCC	276,64	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
ETOILE-SUR-RHONE	100	C.R. N°20	PVCC	603,38	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
ETOILE-SUR-RHONE	63	C.R. N°20	PVCC	606,02	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
ETOILE-SUR-RHONE	63	C.R. N°20	PVCC	4,35	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
MONTOISSON	100	CR 21	PVCC	312,85	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	100	JUPE (lieu dit)	PVCC	469,9	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	100	CR 20	PVCC	168,65	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	125	CR 20	PVCC	512,21	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	150	CR 22	PVCC	344,37	Haut Service Montoisson	1	2	2	3	1		9	1
MONTOISSON	150	CR 23	PVCC	264,64	Haut Service Montoisson	1	2	2	3	1		9	1
MONTOISSON	125	VERGER (Chemin Du)	PVCC	45,86	Haut Service Montoisson	1	2	2	3	1		9	1
MONTOISSON	80	MERISIERS (Allée Des)	PVCC	65,05	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	80	MERISIERS (Allée Des)	PVCC	118,44	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	80	AMANDIERS (Impasse des)	PVCC	99,17	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			8	1
MONTOISSON	125	CR 21	PVCC	102,94	Haut Service Montoisson	1	2	2	3	1		9	1
MONTOISSON	200	CD 111	PVCC	27,79	Haut Service Montoisson	1	2	2	3	1		9	1
MONTOISSON	100	CR 21	PVCC	161,66	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	150	BERUON (lieu dit)	PVCC	194,19	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	150	BERUON (lieu dit)	PVCC	38,34	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	100	VILLAGE (lieu dit Le)	PVCC	136,17	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	125	CHENES (Impasse Des)	PVCC	129	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	125	CHENES (Chemin Des)	PVCC	59,46	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	125	CHENES (Chemin Des)	PVCC	119,24	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4
MONTOISSON	63	ALLEES (Impasse des)	PVCC	59,46	Haut Service Montoisson	1	2	2	3			5	4

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 48(60)

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
UPIE	63	GRIFFAUD (lieu dit)	PVCC	219,44	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	CLOT DE MOTTE (lieu dit)	PVCC	436,4	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	GRIFFAUD (lieu dit)	PVCC	534,03	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	GALOPIER (lieu dit)	PVCC	103,55	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	GALOPIER (lieu dit)	PVCC	96,83	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	GALOPIER (lieu dit)	PVCC	75,72	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	VC 5	PVCC	185,91	Haut Service Upie	1	2	1	3	1		8	1
UPIE	63	BARQUE (lieu dit La)	PVCC	24,02	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	BARQUE (lieu dit La)	PVCC	239,84	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	VC 5	PVCC	6,11	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	VC 5	PVCC	1,78	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	VC 5	PVCC	380,2	Haut Service Upie	1	2	1	3		1	8	1
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	28,49	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	2			7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	16,19	Moyen Service Les Bataill	1	3	2	1			7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	53,22	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	2			7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	24,64	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	1		1	7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	128,15	Haut Service Upie	1	2	1	2	1		7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	32,23	Haut Service Upie	1	2	1	2	1		7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	84,25	Haut Service Upie	1	2	1	2	1		7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	124,04	Haut Service Upie	1	2	1	2	1		7	2
UPIE	80	CVO 4	PVCC	76,73	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	2			7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	60,04	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	2			7	2
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	153,53	Haut Service Upie	1	2	1	2			6	3
UPIE	63	BRUYERAS (lieu dit)	PVCC	507,64	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0	1		6	3
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	364,23	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0	1		6	3
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	7,73	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0		1	6	3
UPIE	63	Village (lieu dit Le)	PVCC	72,08	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	1	0		6	3
UPIE	100	Village (lieu dit Le)	PVCC	17,25	Haut Service Upie	1	2	1	0	1		5	4
UPIE	150	Village (lieu dit Le)	PVCC	42,39	Haut Service Upie	1	2	1	0	1		5	4
UPIE	150	Village (lieu dit Le)	PVCC	2,11	Haut Service Upie	1	2	1	0	1		5	4
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	321,43	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0			5	4
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	3,57	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0			5	4
UPIE	100	SALLECRU (lieu dit)	PVCC	15,36	Tres Haut Service Upie	1	2	1	0		1	5	4
UPIE	63	CHAUX (lieu dit Les)	PVCC	342,31	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0			5	4
UPIE	63	CHAUX (lieu dit Les)	PVCC	143,08	Moyen Service Les Bataill	1	2	2	0	0		5	4
UPIE	63	CD 509	PVCC	258,32	Tres Haut Service Upie	1	2	1	1			5	4
UPIE	63	COGNE (lieu dit)	PVCC	22,63	Tres Haut Service Upie	1	2	1	0		1	5	4
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	206,06	Haut Service Upie	1	2	1	0			4	5
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	27,89	Hors Ilot	1	2	1	0			4	5
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	24,32	Hors Ilot	1	2	1	0			4	5
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	56,39	Hors Ilot	1	2	1	0			4	5
UPIE	63	CR d'Upie à la Besantie	PVCC	33,61	Hors Ilot	1	2	1	0			4	5
UPIE	63	CVO 10	PVCC	200,55	Haut Service Upie	1	2	1	0			4	5
UPIE	63	BELLE-VUE (lieu dit)	PVCC	228,07	Haut Service Upie	1	2	1	0			4	5

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
MONTELEGER	125	JARDINS (Rue des)	PVCC	42,97	Reseau Monteleger	1	2	2		1		6	3
MONTELEGER	100	CLOTS (lotissement Les)	PVCC	12,8	Reseau Monteleger	1	2	2		1		6	3
MONTELEGER	100	CLOTS (lotissement Les)	PVCC	119,73	Reseau Monteleger	1	2	2		1		6	3
MONTELEGER	125	JARDINS (Rue des)	PVCC	128,14	Reseau Monteleger	1	2	2		1		6	3
MONTELEGER	125	CLOTS (lotissement Les)	PVCC	137,05	Reseau Monteleger	1	2	2		1		6	3
MONTELEGER	63	MONTEE DU CHATEAU	PVCC	89,06	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	CD 211	PVCC	23,16	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	CD 211	PVCC	43,73	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	CD 211	PVCC	244,73	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	CD 211	PVCC	352,91	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	CD 211	PVCC	200,38	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	MONEDIERES (cote des)	PVCC	283,14	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	VC 3	PVCC	24,06	Reseau Monteleger	1	2	2				5	4
MONTELEGER	63	CHAMPBLANC (Lieux dits)	PVCC	640,1	Haut Service Ladevaux	1	2	1				4	5
MONTELEGER	63	CORBAT (lieu dit)	PVCC	274,54	Haut Service Ladevaux	1	2	1				4	5
MONTELEGER	100	TROIS BECS (lotissement Les)	PVCC	104,9	Haut Service Ladevaux	1	1	1				3	5
MONTELEGER	63	VC 3	PVCC	190,94	Reseau Monteleger	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	PVCC	92,92	Reseau Lorient	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	PVCC	578,54	Hors Ilot	1	1	1				3	5
MONTELEGER	100	TROIS BECS (lotissement Les)	PVCC	230,65	Haut Service Ladevaux	1	1	1				3	5
MONTELEGER	100	TROIS BECS (lotissement Les)	PVCC	86,49	Haut Service Ladevaux	1	1	1				3	5
MONTELEGER	100	TROIS BECS (lotissement Les)	PVCC	181,38	Haut Service Ladevaux	1	1	1				3	5
MONTELEGER	63	CIVACIERE (lieu dit)	PVCC	142,41	Haut Service Ladevaux	1	1	1				3	5
MONTELEGER	63	VC 3	PVCC	150,34	Reseau Monteleger	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	ECOUTAY (Ruisseau L')	PVCC	160,3	Reseau Monteleger	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	CD 261	PVCC	160,52	Reseau Monteleger	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	REBATERIES (lieu dit Les)	PVCC	295,83	Reseau Lorient	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	CD 261	PVCC	255,84	Reseau Lorient	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	PVCC	107,53	Reseau Lorient	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	VICHEROLLES (lieu dit)	PVCC	274,43	Reseau Monteleger	1	1	2				4	5
MONTELEGER	63	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	PVCC	263,86	Reseau Lorient	1	1	2				4	5

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 49(60)

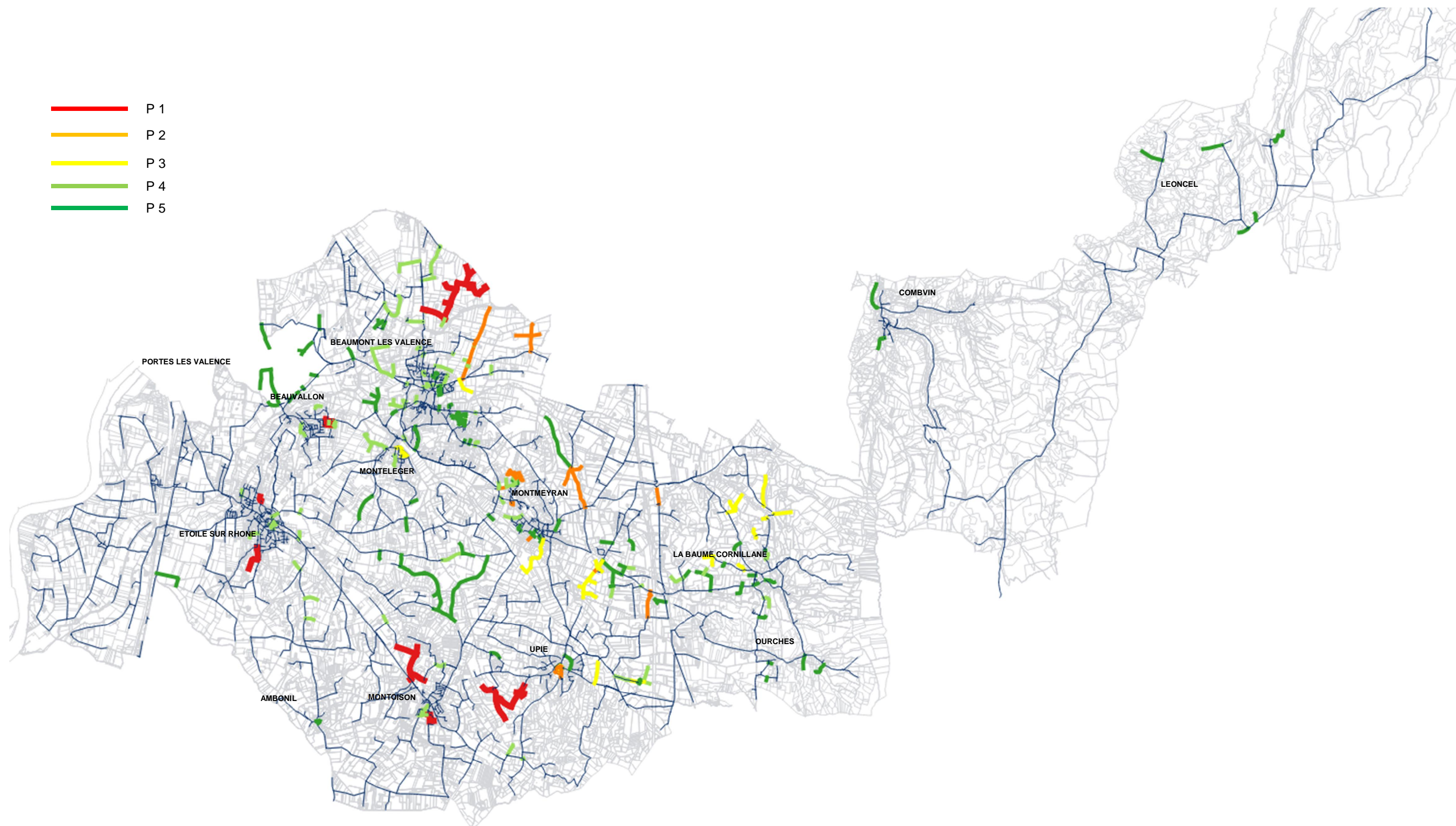
Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
MONTMEYRAN	63	RANCHI (Chemin de)	PVCC	142,81	Montmeyran Le Village	1	2	1	3			7	2
MONTMEYRAN	125	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	113,58	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	125	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	188,57	Haut Service Ladevaux	1	2	1	1	1	1	7	2
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	131,23	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	24,11	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	83,56	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	37,51	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	49,63	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	169,5	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	86,78	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	41,45	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	64,71	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	78,11	Montmeyran Est	1	2	0	3	1		7	2
MONTMEYRAN	80	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	28,58	Moyen Service Les Bataill	1	2	1	3			7	2
MONTMEYRAN	80	BATAILLES (Lieu dit Les)	PVCC	505,07	Moyen Service Les Bataill	1	2	1	3			7	2
MONTMEYRAN	63	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	35,48	Haut Service Ladevaux	1	2	1	3			7	2
MONTMEYRAN	63	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	54,88	Haut Service Ladevaux	1	2	1	3			7	2
MONTMEYRAN	80	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	75,41	Moyen Service Les Bataill	1	2	1	2		1	7	2
MONTMEYRAN	125	RN 538	PVCC	329,15	Montmeyran Est	1	2	0	3	1		7	2
MONTMEYRAN	63	MARCEAUX (Lieu dit Les)	PVCC	246,26	Montmeyran Est	1	2	0	3	1		7	2
MONTMEYRAN	63	VC 19	PVCC	408,68	Montmeyran Est	1	2	0	3	1		7	2
MONTMEYRAN	125	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	130,26	Haut Service Ladevaux	1	2	1	2	1		7	2
MONTMEYRAN	63	MARCEAUX (Lieu dit Les)	PVCC	3,58	Montmeyran Est	1	2	0	3	1		7	2
MONTMEYRAN	63	MARCEAUX (Lieu dit Les)	PVCC	933,36	Montmeyran Est	1	2	0	3	1		7	2
MONTMEYRAN	63	VC 15 (dit de Mouret)	PVCC	870,74	Montmeyran Le Village	1	2	1	1	1		6	3
MONTMEYRAN	63	CD 125	PVCC	132,77	Montmeyran Le Village	1	2	1	2			6	3
MONTMEYRAN	63	COCHETTE (lieu dit)	PVCC	158,46	Montmeyran Le Village	1	2	1	2			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	122,48	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	102,92	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	209,98	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	277,29	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	21,34	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	168,9	Montmeyran Est	1	2	0	2		1	6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	120,69	Montmeyran Est	1	2	0	2		1	6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	176,5	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	VC 17	PVCC	100,7	Montmeyran Est	1	2	0	3			6	3
MONTMEYRAN	63	PERINET (Lieu dit)	PVCC	320,89	Montmeyran Est	1	2	0	1	1		6	3
MONTMEYRAN	63	VC 5A	PVCC	176,71	Montmeyran Est	1	2	0	2		1	6	3
MONTMEYRAN	125	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	88,52	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	VC 11	PVCC	76,89	Montmeyran Le Village	1	2	1	0	0	1	5	4
MONTMEYRAN	63	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	16,69	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	175,94	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	7,35	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	63	LES BATAILLES (Lieux dits)	PVCC	29,91	Montmeyran Est	1	2	0	0	1	1	5	4
MONTMEYRAN	63	ROZET (Lieu dit Le)	PVCC	203,43	Montmeyran Est	1	2	0	0	1	1	5	4
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	132,4	Haut Service Ladevaux	1	2	1	1			5	4
MONTMEYRAN	125	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	55,51	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	111,76	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	79,98	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	64,01	Haut Service Ladevaux	1	1	1	0	1	1	5	4
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	26,54	Haut Service Ladevaux	1	2	1	1			5	4
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	58,15	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	100	JAS (lieu dit Le)	PVCC	7	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	63	CROZETS (Chemin des)	PVCC	247,3	Montmeyran Est	1	2	0	1	1		5	4
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	36,86	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	59,81	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	CHARRIERE (Lieu dit)	PVCC	2,44	Montmeyran Est	1	2	0	1	1		5	4
MONTMEYRAN	125	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	28,01	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	7,83	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	12,87	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	14,59	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	NEGRES (Lieu dit Les)	PVCC	18,24	Montmeyran Est	1	2	0	0	1	1	5	4
MONTMEYRAN	125	VC 11	PVCC	168,78	Montmeyran Le Village	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	125	VC 11	PVCC	155,89	Montmeyran Le Village	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	80	VC 3	PVCC	514,36	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0	1		5	4
MONTMEYRAN	63	ROLLANDS (lieu dit Les)	PVCC	166,36	Montmeyran Le Village	1	2	1				4	5
MONTMEYRAN	63	RANCHI (Chemin de)	PVCC	66,16	Montmeyran Le Village	1	2	1				4	5
MONTMEYRAN	63	MALOSSE (Rue Jean)	PVCC	57,51	Montmeyran Le Village	1	2	1				4	5
MONTMEYRAN	63	RANCHI (Chemin de)	PVCC	21,6	Montmeyran Le Village	1	2	1				4	5
MONTMEYRAN	63	RANCHI (Chemin de)	PVCC	94,49	Montmeyran Le Village	1	2	1				4	5
MONTMEYRAN	80	TACOT (Chemin du)	PVCC	168,53	Montmeyran Le Village	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	CHENES VERT (Rue des)	PVCC	84,98	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	10,92	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	VC 11	PVCC	133,68	Haut Service Ladevaux	1	2	1				4	5
MONTMEYRAN	63	VC 3	PVCC	242,14	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	100	JAS (lieu dit Le)	PVCC	445,53	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	100	JAS (lieu dit Le)	PVCC	108,21	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	100	BOURRELIER (lieu dit)	PVCC	353,1	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	JAS (lieu dit Le)	PVCC	136,94	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	CROZETS (Chemin des)	PVCC	345,54	Montmeyran Est	1	2	0	0			3	5
MONTMEYRAN	63	LES BATAILLES (Lieux dits)	PVCC	56,9	Montmeyran Est	1	1	0	0		1	3	5
MONTMEYRAN	63	CROZETS (Chemin des)	PVCC	2,27	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	63	ROZET (Lieu dit Le)	PVCC	172,91	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	63	ROZET (Lieu dit Le)	PVCC	131,76	Montmeyran Est	1	2	0	0			3	5
MONTMEYRAN	63	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	35,53	Moyen Service Les Bataill	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	73,59	Moyen Service Les Bataill	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	100	BATAILLES (Lieu dit Les)	PVCC	227,2	Moyen Service Les Bataill	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	63	PELINGRON (lieu dit)	PVCC	113,69	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	125	CHARRIERE (Lieu dit)	PVCC	1348,02	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	125	CD 125 (de St Nazaire-en-Royans)	PVCC	233,56	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	150	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	9,95	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	100	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	340,7	Montmeyran Est	1	2	0	0			3	5
MONTMEYRAN	150	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	16,36	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	63	VIANDONS (Lieu dit Les)	PVCC	252,88	Montmeyran Est	1	2	0	0	1		4	5
MONTMEYRAN	63	RORIVAS (Lieu dit Les)	PVCC	229,55	Montmeyran Est	1	2	0	0		1	4	5
MONTMEYRAN	100	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Cres)	PVCC	157,56	Montmeyran Est	1	2	0	0		1	4	5
MONTMEYRAN	100	BOURRELIER (lieu dit)	PVCC	109,96	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0			4	5
MONTMEYRAN	80	VC 3	PVCC	252,11	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0		0	4	5
MONTMEYRAN	80	BATIES (lieu dit Les)	PVCC	1852,08	Haut Service Ladevaux	1	2	1	0		0	4	5

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 50(60)

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
LA-BAUME-CORNILLANE	63	V.C 9	PVCC	704,32	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	CHAMP DE ROLE (Lieu dit)	PVCC	392,21	Baume Cornillane	1	1	2	1		1	6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 57	PVCC	87,35	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	100	C.R 8	PVCC	184,71	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	100	C.R 8	PVCC	33,45	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 58	PVCC	164,35	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	MARAIS (Lieu dit LES)	PVCC	225,57	Baume Cornillane	1	1	2	1		1	6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	MARAIS (Lieu dit LES)	PVCC	124,27	Baume Cornillane	1	1	2	1		1	6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 58	PVCC	27,96	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 56	PVCC	265,74	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 6	PVCC	179,59	Baume Cornillane	1	1	2	2			6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	BERTONS (Lieu dit LES)	PVCC	206,53	Baume Cornillane	1	1	2	1		1	6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	BERTONS (Lieu dit LES)	PVCC	197,23	Baume Cornillane	1	1	2	1		1	6	3
LA-BAUME-CORNILLANE	63	ECOULAY (Ruisseau L')	PVCC	328,46	Baume Cornillane	1	1	2	0		1	5	4
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 2	PVCC	124,04	Baume Cornillane	1	1	2	0		1	5	4
LA-BAUME-CORNILLANE	63	PRIORE (Lieu dit LE)	PVCC	316,66	Baume Cornillane	1	1	2	0		1	5	4
LA-BAUME-CORNILLANE	63	COQUILLON (Lieu dit LE)	PVCC	137,73	Baume Cornillane	1	1	2	0		1	5	4
LA-BAUME-CORNILLANE	80	V.C 2	PVCC	218,9	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 21	PVCC	145,63	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	V.C 7	PVCC	104,8	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	V.C 4	PVCC	220,94	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	V.C 3	PVCC	500	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 2	PVCC	173,05	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 4	PVCC	65,69	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	V.C 2	PVCC	80,36	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	CR 3 (dit des Pias)	PVCC	249,35	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	PEROTS (Lieu dit LES)	PVCC	8,39	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5
LA-BAUME-CORNILLANE	63	C.R 32	PVCC	220,37	Baume Cornillane	1	1	2	0			4	5

Données générales						Critères						Synthèse	
NOM_COMMUNE	DN	NOM_RUE	MATERIAU	LONGSYS	SECTEUR	Nature des canalisations	Etat réel des canalisations	Performances des canalisations	Fiabilité constatée des canalisations	Criticité des canalisations	Contraintes d'exploitation	Note globale	Priorité de renouvellement
						Matériau à risque	Période de pose	Secteur à fort taux de pertes	Canalisation réputée fragile	Canalisation stratégique ou Usager sensible desservi	Canalisations en terrain privé		
AMBONIL	63	Chef-lieu (Lieu dit)	PVCC	65,81	Haut Service Montoisson	1	2	1				4	5
AMBONIL	80	VC 4	PVCC	82,9	Haut Service Montoisson	1	2	1				4	5
LEONCEL	63	C.D. N° 199	PVCC	182,89		1	1		0			2	5
LEONCEL	63	Place du Village	PVCC	211,65		1	1		0			2	5
OURCHES	63	De V.C 9 à V.C 8	PVCC	306,6	Baume Cornillane	1	1	2				4	5
OURCHES	100	CR 1	PVCC	64,32	Baume Cornillane	1	1	2				4	5
OURCHES	63	Garde (Lieu dit La)	PVCC	72,97	Baume Cornillane	1	1	2				4	5
LEONCEL	63	Ollier en Combe Chaude (Lieu-dit)	PVCC	515,81		1			0		1	2	5
LEONCEL	63	Le Pinat (Lieu-dit)	PVCC	243,61		1			0			1	5
LEONCEL	63	Le Pinat (Lieu-dit)	PVCC	191,26		1			0			1	5
OURCHES	63	CR 8	PVCC	331,76	Hors Ilot	1	1					2	5
OURCHES	63	RD 745	PVCC	162,65	Baume Cornillane	1	1	2				4	5
LEONCEL	63	Railion en Combe Chaude (Lieu-dit)	PVCC	448,94		1			0		1	2	5

Figure 21 : Plan de localisation des travaux proposés selon les priorités



Suite à l'application des critères de renouvellement, le linéaire total à renouveler en priorité 1 à 3 est de l'ordre de 26 km.

La répartition par niveau de priorité est la suivante :

Priorité	Linéaire de canalisation à renouveler (m)
1	10 372
2	7 529
3	7 721
4	16 654
5	26 140
TOTAL	68 416

c. CHIFFRAGE ESTIMATIF DES AMENAGEMENTS

La répartition des coûts par niveau de priorité est la suivante :

Priorité	Coût estimé du renouvellement (ÖH.T.)
1	1 565 000 "
2	1 015 000 "
3	1 021 000 "
4	2 263 000 "
5	3 560 000 "
TOTAL	9 424 000 Ö

Précisons que :

- les aménagements proposés en priorité 1 à 2 sont susceptibles de provoquer des casses et fuites sur d'autres secteurs non répertoriés,
- au-delà de priorités 1 à 3, le programme de renouvellement doit prendre appui sur les résultats de la nouvelle sectorisation proposée, des nouvelles recherches de fuites et des constats réalisés lors des réparations.

Un outil de gestion patrimonial doit donc être mis en place afin d'orienter les actions programmées au-delà de la priorité 3.

Le coût estimé des renouvellements proposés est détaillé dans le tableau présenté ci-après /

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.R. de Gaillard	1	60	77	10 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.R. de Gaillard	1	60	478	62 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à M	1	60	377	49 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	REBOULET (Lieu-dit)	1	60	116	15 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à M	1	60	364	47 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	REBOULET (Lieu-dit)	1	60	298	39 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à M	1	60	156	20 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Chemin des)	1	60	195	25 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Chemin des)	1	60	97	13 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Chemin des)	1	60	70	9 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Chemin des)	1	60	336	44 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Chemin des)	1	60	75	10 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	1	60	249	32 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	1	60	92	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	1	60	189	25 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	1	60	171	43 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Corni	1	60	30	4 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LYONNETTES (Lieu-dit Les)	1	60	37	5 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume C	1	60	745	97 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	2	60	825	107 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	2	60	398	52 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	2	60	115	15 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	2	60	325	42 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Corni	2	60	375	49 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Corni	2	60	261	34 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MORNAS (Lieu-dit)	2	60	195	25 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MORNAS (Lieu-dit)	2	60	349	45 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	2	60	96	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	FOULON (Lieu dit Le)	3	60	421	55 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PRANEUF (Lieu-dit)	4	60	154	20 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	4	60	114	15 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	4	60	32	4 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	VERCORS (Rue du Maquis du)	4	125	123	20 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	VERCORS (Rue du Maquis du)	4	125	98	16 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	VERCORS (Rue du Maquis du)	4	125	31	5 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MALOSSANE ODETTE (Rue)	4	60	87	11 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MALOSSANE ODETTE (Rue)	4	60	68	9 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	BENOIT (Lotissement)	4	60	57	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	11 NOVEMBRE 1918 (Rue du)	4	60	133	17 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. N°7 dit de Verchère	4	60	249	32 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. N°7 dit de Verchère	4	60	22	3 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	OCHES (Chemin des)	4	60	113	15 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	OCHES (Chemin des)	4	60	31	4 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	OCHES (Chemin des)	4	60	77	10 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. N°7 dit de Verchère	4	60	79	10 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. N°7 dit de Verchère	4	60	114	15 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. N°9 (par Laves)	4	60	261	34 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°9 de Beaumont les Valence à V	4	60	866	113 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHANCELIER (Chemin de)	4	60	375	49 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MORLETTES (Allée des)	4	60	93	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	VALENCE (Route de)	4	60	77	10 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LABORIE (Lieu-dit)	4	60	354	46 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.R. de Gaillard	4	60	44	6 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à M	4	60	158	21 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à M	4	60	42	5 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°2 de Beaumont les Valence à M	4	60	7	1 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	COLOMBIER (Lieu-dit Le)	4	60	7	1 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°5 de Beaumont les Valence à V	4	125	244	39 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°5 de Beaumont les Valence à V	4	100	253	38 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	BREZIDE (Lieu-dit)	4	100	423	63 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGARD (Lotissement)	4	125	114	18 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	QUARTS (Lieu-dit Les)	4	60	291	38 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHAMBARDY (Lieu-dit)	4	60	464	60 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHAMBARDY (Lieu-dit)	4	60	159	21 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CROS (Lieu dit Les)	4	60	391	51 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Corni	4	60	9	1 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.R. de Jeanne Blonde	4	60	651	85 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Corni	4	100	5	1 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	C.V.O. N°8 de Valence à La Baume Corni	4	100	20	3 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MONTMEYRAN (Route de)	4	60	141	18 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MALOSSANE ODETTE (Rue)	4	60	94	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CANTONS (Lotissement Les)	4	60	49	6 000 "

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 54(60)

BEAUMONT-LES-VALENCE	CANTONS (Lotissement Les)	4	60	19	2 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MOTTES (Lieu-dit Les)	4	60	9	1 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	FAURES (RUE DES)	4	60	7	1 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	V.C. (Lieu-dit Les Saviaux)	4	60	17	2 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	FAURES (Lieu-dit Les)	5	60	91	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	NOYER JEAN (Rue)	5	80	135	18 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHATONS (Lotissement Les)	5	60	127	17 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	GRANGES (Lieu-dit Les)	5	60	269	35 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LE GOURS DE L'OLIVE (Lotissement)	5	60	60	8 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	LE GOURS DE L'OLIVE (Lotissement)	5	60	33	4 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHATENET (Chemin de)	5	60	56	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHATENET (Chemin de)	5	60	106	14 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHATENET (Chemin de)	5	60	124	16 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHATENET (Chemin de)	5	60	88	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	MONTMEYRAN (Route de)	5	60	91	12 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	125	44	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGARD (Lotissement)	5	125	145	23 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGARD (Lotissement)	5	125	168	27 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	100	45	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	100	47	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	100	56	8 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	60	53	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	60	22	3 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGARD (Lotissement)	5	60	190	25 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGARD (Lotissement)	5	60	48	6 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	ORION (Lieu-dit)	5	60	67	9 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	ORION (Lieu-dit)	5	60	47	6 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	ORION (Lieu-dit)	5	60	54	7 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGARD (Lotissement)	5	80	279	36 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	CHATENET (Chemin de)	5	100	143	21 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	ARPE (Lieu-dit L')	5	60	75	10 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	COURBIS (Rue Emile)	5	125	101	16 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	OISEAUX (Impasse des)	5	60	35	5 000 "
BEAUMONT-LES-VALENCE	PEGASE (Lotissement)	5	125	71	11 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	125	55,3	15 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	125	57,24	9 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	75,14	10 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	60,54	8 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	58,74	8 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	54,11	7 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	17,37	3 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	60,62	15 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	1	60	159,3	21 000 "
BEAUVALLON	VC 14	4	60	166,51	22 000 "
BEAUVALLON	VC 4	4	125	6,52	1 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	125	70,6	11 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	125	26,85	4 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	125	26,3	4 000 "
BEAUVALLON	CHATEAU (Lieu-dit Le)	4	60	179,49	23 000 "
BEAUVALLON	BOSQUET (Lotissement Le)	4	60	44,09	6 000 "
BEAUVALLON	VC 4	4	60	30,23	4 000 "
BEAUVALLON	VC 4	4	60	60,98	8 000 "
BEAUVALLON	VC 4	4	60	16,94	2 000 "
BEAUVALLON	VC 4	4	60	33,35	4 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	60	39,48	5 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	60	28,39	4 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	60	40,46	5 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	60	53,8	7 000 "
BEAUVALLON	POINT DU JOUR (Lotissement Le)	4	60	30,17	4 000 "
BEAUVALLON	CHATEAU (Lieu-dit Le)	4	60	31,72	4 000 "
BEAUVALLON	PATIOS (Lotissement Les)	4	60	40,96	5 000 "
BEAUVALLON	RD 269	5	60	161,99	21 000 "
BEAUVALLON	RD 269	5	60	26,47	3 000 "
BEAUVALLON	RD 269	5	60	52,74	7 000 "
BEAUVALLON	RD 269	5	60	135,23	18 000 "
BEAUVALLON	Paillassé à Romans (vc de la)	5	60	225,11	29 000 "
BEAUVALLON	CD n111	5	150	572,92	97 000 "
BEAUVALLON	VALLAS (Lieu dit)	5	80	214,81	28 000 "
BEAUVALLON	VALLAS (Lieu dit)	5	80	630,34	82 000 "
BEAUVALLON	VALLAS (Lieu dit)	5	80	5,39	1 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
ETOILE-SUR-RHONE	RAYANNE (Impasse)	1	60	122,28	31 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	LARZAILLER (Chemin de)	1	125	20,91	3 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	BRETONNES-OUEST (lieu dit LES)	1	60	362,44	47 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	LARZAILLER (Chemin de)	1	100	277,43	42 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	PEGASE (Allée)	4	60	48	6 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	CASSIOPEE (Allée)	4	60	125,16	16 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	PEGASE (Allée)	4	60	72,71	9 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	VEGA (Allée)	4	60	22,98	3 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	VEGA (Allée)	4	60	65,84	9 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	PEGASE (Allée)	4	60	47,2	6 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	PEGASE (Allée)	4	60	36,21	5 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	PAVILLON (Chemin du)	4	60	239,92	31 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	VENTECUL (Rue)	4	60	142,94	19 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	MAGNANERIE (Allée de La)	4	60	126,02	16 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	C.V.O. N°6 (d'Etoile à La Paillasse)	4	100	212,87	32 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	CHABRETTES (lieu dit LES)	4	60	84,9	11 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	FONTGIRARD (lieu dit)	4	60	158,01	21 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	ARCE (lieux dits)	4	60	298,01	39 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	C.V.O. N°6 (d'Etoile à La Paillasse)	4	60	189,83	25 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	PEROTON (Lieu dit)	5	60	193,94	25 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	CHAUX (lieu dit LES)	5	60	706,39	92 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	MARE (Lieu dit LA)	5	60	276,64	36 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	C.R. N°20	5	100	603,38	91 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	C.R. N°20	5	60	606,02	79 000 "
ETOILE-SUR-RHONE	C.R. N°20	5	60	4,35	1 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
MONTOISON	CR 21	1	100	312,85	47 000 "
MONTOISON	JUPE (lieu dit)	1	100	469,9	89 000 "
MONTOISON	CR 20	1	100	168,65	32 000 "
MONTOISON	CR 20	1	125	512,21	102 000 "
MONTOISON	CR 22	1	150	344,37	59 000 "
MONTOISON	CR 23	1	150	264,64	77 000 "
MONTOISON	VERGER (Chemin Du)	1	125	45,86	13 000 "
MONTOISON	MERISIERS (Allée Des)	1	80	65,05	16 000 "
MONTOISON	MERISIERS (Allée Des)	1	80	118,44	15 000 "
MONTOISON	AMANDIERS (Impasse des)	1	80	99,17	13 000 "
MONTOISON	CR 21	1	125	102,94	16 000 "
MONTOISON	CD 111	1	200	27,79	7 000 "
MONTOISON	CR 21	4	100	161,66	24 000 "
MONTOISON	BERLION (lieu dit)	4	150	194,19	33 000 "
MONTOISON	BERLION (lieu dit)	4	150	38,34	7 000 "
MONTOISON	VILLAGE (lieu dit Le)	4	100	136,17	20 000 "
MONTOISON	CHENES (Impasse Des)	4	125	129	21 000 "
MONTOISON	CHENES (Chemin Des)	4	125	59,46	10 000 "
MONTOISON	CHENES (Chemin Des)	4	125	119,24	19 000 "
MONTOISON	ALLEES (Impasse des)	4	60	59,46	8 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
UPIE	GRIFFAUD (lieu dit)	1	60	219,44	29 000 "
UPIE	CLOT DE MOTTE (lieu dit)	1	60	436,4	57 000 "
UPIE	GRIFFAUD (lieu dit)	1	60	534,03	69 000 "
UPIE	GALOPIER (lieu dit)	1	60	103,55	13 000 "
UPIE	GALOPIER (lieu dit)	1	60	96,83	13 000 "
UPIE	GALOPIER (lieu dit)	1	60	75,72	10 000 "
UPIE	VC 5	1	60	185,91	24 000 "
UPIE	BARQUE (lieu dit La)	1	60	24,02	3 000 "
UPIE	BARQUE (lieu dit La)	1	60	239,84	31 000 "
UPIE	VC 5	1	60	6,11	1 000 "
UPIE	VC 5	1	60	1,78	- "
UPIE	VC 5	1	60	380,2	49 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	28,49	4 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	16,19	2 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	53,22	7 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	24,64	3 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	128,15	17 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	32,23	4 000 "

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 56(60)

UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	84,25	11 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	124,04	16 000 "
UPIE	CVO 4	2	80	76,73	10 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	2	60	60,04	8 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	3	60	153,53	20 000 "
UPIE	BRUYERAS (lieu dit)	3	60	507,64	66 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	3	60	364,23	47 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	3	60	7,73	1 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	3	60	72,08	9 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	4	100	17,25	3 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	4	150	42,39	7 000 "
UPIE	Village (lieu dit Le)	4	150	2,11	- "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	4	60	321,43	42 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	4	60	3,57	- "
UPIE	SALLECRU (lieu dit)	4	100	15,36	2 000 "
UPIE	CHAUX (lieu dit Les)	4	60	342,31	45 000 "
UPIE	CHAUX (lieu dit Les)	4	60	143,08	19 000 "
UPIE	CD 509	4	60	258,32	34 000 "
UPIE	COGNE (lieu dit)	4	60	22,63	3 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	5	60	206,06	27 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	5	60	27,89	4 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	5	60	24,32	3 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	5	60	56,39	7 000 "
UPIE	CR d'Upie à la Besantie	5	60	33,61	4 000 "
UPIE	CVO 10	5	60	200,55	26 000 "
UPIE	BELLE-VUE (lieu dit)	5	60	228,07	30 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
MONTMEYRAN	RANCHI (Chemin de)	2	60	142,81	19 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	2	125	113,58	18 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	2	125	188,57	30 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	125	131,23	21 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	125	24,11	4 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	125	83,56	13 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	125	37,51	6 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	125	49,63	8 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	125	169,5	27 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	60	86,78	11 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	60	41,45	5 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	2	60	64,71	8 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	2	60	78,11	10 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	2	80	28,58	4 000 "
MONTMEYRAN	BATAILLES (Lieu dit Les)	2	80	505,07	66 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	2	60	35,48	5 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	2	60	54,88	7 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	2	80	75,41	10 000 "
MONTMEYRAN	RN 538	2	125	329,15	53 000 "
MONTMEYRAN	MARCEAUX (Lieu dit Les)	2	60	246,26	32 000 "
MONTMEYRAN	VC 19	2	60	408,68	53 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	2	125	130,26	21 000 "
MONTMEYRAN	MARCEAUX (Lieu dit Les)	2	60	3,58	- "
MONTMEYRAN	MARCEAUX (Lieu dit Les)	2	60	933,36	121 000 "
MONTMEYRAN	VC 15 (dit de Mouret)	3	60	870,74	113 000 "
MONTMEYRAN	CD 125	3	60	132,77	17 000 "
MONTMEYRAN	COCHETTE (lieu dit)	3	60	158,46	21 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	122,48	16 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	102,92	13 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	209,98	27 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	277,29	36 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	21,34	3 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	168,9	22 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	120,69	16 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	176,5	23 000 "
MONTMEYRAN	VC 17	3	60	100,7	13 000 "
MONTMEYRAN	PERINET (Lieu dit)	3	60	320,89	42 000 "
MONTMEYRAN	VC 5 A	3	60	176,71	23 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	4	125	88,52	14 000 "
MONTMEYRAN	VC 11	4	125	76,89	12 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	4	60	16,69	2 000 "

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS (26)
Schéma directeur d'eau potable
PHASE 2: Exploitation et analyse des données et propositions
Aff. : MR 5043 . Version 2 - 23 novembre 2015 - 57(60)

MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	60	175,94	23 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	60	7,35	1 000 "
MONTMEYRAN	LES BATAILLES (Lieux dits)	4	60	29,91	4 000 "
MONTMEYRAN	ROZET (Lieu dit Le)	4	60	203,43	26 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	60	132,4	17 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	4	125	55,51	9 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	125	111,76	18 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	125	79,98	13 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	125	64,01	10 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	60	26,54	3 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	125	58,15	9 000 "
MONTMEYRAN	JAS (lieu dit Le)	4	100	7	1 000 "
MONTMEYRAN	CROZETS (Chemin des)	4	60	247,3	32 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	125	36,86	6 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	4	125	59,81	10 000 "
MONTMEYRAN	CHARRIERE (Lieu dit)	4	125	2,44	- "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	4	125	28,01	4 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	4	125	7,83	1 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	4	125	12,87	2 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	4	125	14,59	2 000 "
MONTMEYRAN	NEGRES (Lieu dit Les)	4	125	18,24	3 000 "
MONTMEYRAN	VC 11	4	125	168,78	27 000 "
MONTMEYRAN	VC 11	4	125	155,89	25 000 "
MONTMEYRAN	VC 3	4	80	514,36	67 000 "
MONTMEYRAN	ROLLANDS (lieu dit Les)	5	60	166,36	22 000 "
MONTMEYRAN	RANCHI (Chemin de)	5	60	66,16	9 000 "
MONTMEYRAN	MALOSSE (Rue Jean)	5	60	57,51	7 000 "
MONTMEYRAN	RANCHI (Chemin de)	5	60	21,6	3 000 "
MONTMEYRAN	RANCHI (Chemin de)	5	60	94,49	12 000 "
MONTMEYRAN	TACOT (Chemin du)	5	80	168,53	22 000 "
MONTMEYRAN	CHENES VERT (Rue des)	5	60	84,98	11 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	5	60	10,92	1 000 "
MONTMEYRAN	VC 11	5	60	133,68	17 000 "
MONTMEYRAN	VC 3	5	60	242,14	31 000 "
MONTMEYRAN	JAS (lieu dit Le)	5	100	445,53	67 000 "
MONTMEYRAN	JAS (lieu dit Le)	5	100	108,21	16 000 "
MONTMEYRAN	BOURRELIER (lieu dit)	5	100	353,1	53 000 "
MONTMEYRAN	JAS (lieu dit Le)	5	60	136,94	18 000 "
MONTMEYRAN	CROZETS (Chemin des)	5	60	345,54	45 000 "
MONTMEYRAN	LES BATAILLES (Lieux dits)	5	60	56,9	7 000 "
MONTMEYRAN	CROZETS (Chemin des)	5	60	2,27	- "
MONTMEYRAN	ROZET (Lieu dit Le)	5	60	172,91	22 000 "
MONTMEYRAN	ROZET (Lieu dit Le)	5	60	131,76	17 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	5	60	35,53	5 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	5	60	73,59	10 000 "
MONTMEYRAN	BATAILLES (Lieu dit Les)	5	100	227,2	34 000 "
MONTMEYRAN	PELINGRON (lieu dit)	5	60	113,69	15 000 "
MONTMEYRAN	CHARRIERE (Lieu dit)	5	125	1348,02	216 000 "
MONTMEYRAN	CD 125 (de St Nazaire-en-Royans)	5	125	233,56	37 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	5	150	9,95	2 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	5	100	340,7	51 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	5	150	16,36	3 000 "
MONTMEYRAN	VIANDONS (Lieu dit Les)	5	60	252,88	33 000 "
MONTMEYRAN	RORIVAS (Lieu dit Les)	5	60	229,55	30 000 "
MONTMEYRAN	RN 538a (de Valence-sur Rhone à Crest)	5	100	157,56	24 000 "
MONTMEYRAN	BOURRELIER (lieu dit)	5	100	109,96	16 000 "
MONTMEYRAN	VC 3	5	80	252,11	33 000 "
MONTMEYRAN	BATIES (lieu dit Les)	5	80	1852,08	241 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
LA-BAUME-CORNILLANE	V.C 9	3	60	704,32	92 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	CHAMP DE ROLE (Lieu dit)	3	60	392,21	51 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 57	3	60	87,35	11 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 8	3	100	184,71	28 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 8	3	100	33,45	5 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 58	3	60	164,35	21 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	MARAIS (Lieu dit LES)	3	60	225,57	29 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	MARAIS (Lieu dit LES)	3	60	124,27	16 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 58	3	60	27,96	4 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 56	3	60	265,74	35 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 6	3	60	179,59	23 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	BERTONS (Lieu dit LES)	3	60	206,53	27 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	BERTONS (Lieu dit LES)	3	60	197,23	26 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	ECOULAY (Ruisseau L')	4	60	328,46	43 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 2	4	60	124,04	16 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	PRIORE (Lieu dit LE)	4	60	316,66	41 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	COQUILLON (Lieu dit LE)	4	60	137,73	18 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	V.C 2	5	80	218,9	28 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 21	5	60	145,63	19 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	V.C 7	5	60	104,8	14 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	V.C 4	5	60	220,94	29 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	V.C 3	5	60	500	65 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 2	5	60	173,05	22 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 4	5	60	65,69	9 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	V.C 2	5	60	80,36	10 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	CR 3 (dit des Pias)	5	60	249,35	32 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	PEROTS (Lieu dit LES)	5	60	8,39	1 000 "
LA-BAUME-CORNILLANE	C.R 32	5	60	220,37	29 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
MONTELEGER	JARDINS (Rue des)	3	125	42,97	7 000 "
MONTELEGER	CLOTS (lotissement Les)	3	100	12,8	2 000 "
MONTELEGER	CLOTS (lotissement Les)	3	100	119,73	18 000 "
MONTELEGER	JARDINS (Rue des)	3	125	128,14	21 000 "
MONTELEGER	CLOTS (lotissement Les)	3	125	137,05	22 000 "
MONTELEGER	MONTEE DU CHATEAU	4	60	89,06	12 000 "
MONTELEGER	CD 211	4	60	23,16	3 000 "
MONTELEGER	CD 211	4	60	43,73	6 000 "
MONTELEGER	CD 211	4	60	244,73	32 000 "
MONTELEGER	CD 211	4	60	352,91	46 000 "
MONTELEGER	CD 211	4	60	200,38	26 000 "
MONTELEGER	MONEDIERES (cote des)	4	60	283,14	37 000 "
MONTELEGER	VC 3	4	60	24,06	3 000 "
MONTELEGER	CHAMPBLANC (Lieux dits)	5	60	640,1	83 000 "
MONTELEGER	CORBAT (Lieu dit)	5	60	274,54	36 000 "
MONTELEGER	TROIS BECS (lotissement Les)	5	100	104,9	16 000 "
MONTELEGER	VC 3	5	60	190,94	25 000 "
MONTELEGER	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	5	60	92,92	12 000 "
MONTELEGER	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	5	60	578,54	75 000 "
MONTELEGER	TROIS BECS (lotissement Les)	5	100	230,65	35 000 "
MONTELEGER	TROIS BECS (lotissement Les)	5	100	86,49	13 000 "
MONTELEGER	TROIS BECS (lotissement Les)	5	100	181,38	27 000 "
MONTELEGER	CIVACIERE (Lieu dit)	5	60	142,41	19 000 "
MONTELEGER	VC 3	5	60	150,34	20 000 "
MONTELEGER	ECOUTAY (Ruisseau L')	5	60	160,3	21 000 "
MONTELEGER	CD 261	5	60	160,52	21 000 "
MONTELEGER	REBATIERES (Lieu dit Les)	5	60	295,83	38 000 "
MONTELEGER	CD 261	5	60	255,84	33 000 "
MONTELEGER	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	5	60	107,53	14 000 "
MONTELEGER	VICHEROLLES (Lieu dit)	5	60	274,43	36 000 "
MONTELEGER	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	5	60	263,86	34 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
AMBONIL	Chef-lieu (Lieu dit)	5	60	65,81	9 000 "
AMBONIL	VC 4	5	80	82,9	11 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
COMBOVIN	LA RABOTIERE (Lieu-dit)	5	60	54,79	7 000 "
COMBOVIN	LA RABOTIERE (Lieu-dit)	5	60	285,68	37 000 "
COMBOVIN	C.D. de Chabeuil à Combovin	5	80	623,6	81 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
LEONCEL	C.D. N° 199	5	60	182,89	24 000 "
LEONCEL	Place du Village	5	60	211,65	28 000 "
LEONCEL	Ollier en Combe Chaude (Lieu-dit)	5	60	515,81	67 000 "
LEONCEL	Le Pinat (Lieu-dit)	5	60	243,61	32 000 "
LEONCEL	Le Pinat (Lieu-dit)	5	60	191,26	25 000 "
LEONCEL	Raillon en Combe Chaude (Lieu-dit)	5	60	448,94	58 000 "

Nom Commune	Rue /lieu-dit	Priorité de renouvellement	DN de la canalisation de remplacement	Linéaire à poser (m)	Coût estimé du renouvellement (Ö H.T.)
OURCHES	De V.C 9 à V.C 8	5	60	306,6	40 000 "
OURCHES	CR 1	5	100	64,32	10 000 "
OURCHES	Garde (Lieu dit La)	5	60	72,97	9 000 "
OURCHES	CR 8	5	60	331,76	43 000 "
OURCHES	RD 745	5	60	162,65	21 000 "

6.5 BILAN DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Le tableau suivant présente une synthèse des propositions d'aménagements.

Tableau 8 : Synthèse des coûts des aménagements proposés

Aménagements	Type	Coûts en " HT
Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Etude Hydrogéologique + équipement de puits	600 000
Amélioration des performances du réseau de distribution	Sectorisation	154 000
Elaboration d'un plan de renouvellement préventif des canalisations	Priorité 1	1 565 000
	Priorité 2	1 015 000
	Priorité 3	1 021 000
	Priorité 4	2 263 000
	Priorité 5	3 560 000

Les aménagements proposés représentent des investissements de l'ordre de 4 360 000 " hors les travaux de renouvellement des priorités 4 à 5.

Les travaux présentés permettent de mieux appréhender le contexte actuel et futur (ressources, dysfonctionnement) du Syndicat. La liste des aménagements est récapitulée dans le tableau ci-dessus.

Ces aménagements représentent cependant des coûts d'investissements importants pour la collectivité, qui doit désormais réaliser des priorités.

Ces priorités feront l'objet de la phase 3 de l'élaboration du Schéma Directeur.